



# Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

*Rapport sur les résultats du sondage*

**Préparé à l'intention du ministère de la Sécurité publique et de la Protection  
civile Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat : 0D160-204960/001/CY**

**Valeur du contrat : 76 188,60 \$**

**Date d'attribution des services : 7 janvier 2020**

**Date de livraison des services : 24 février 2020**

**Numéro d'enregistrement : POR 062-19**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec  
[ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

*This report is also available in English*

# Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

## Rapport sur les résultats du sondage

**Préparé pour le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada**

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : Mars 2020

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 000 Canadiens en janvier et février 2020.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research on Drug Impaired Driving

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante :

[tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca) ou à :

Direction générale des Communications  
Services publics et Approvisionnement Canada, Portage III Tour A  
16A1-11 rue Laurier  
Gatineau QC K1A 0S5

### **Numéro de catalogue :**

PS4-264/2020F-PDF

### **Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-35224-4

### **Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 062-19) :**

Numéro de catalogue PS4-264/2020E-PDF (rapport final, anglais)

ISBN 978-0-660-35223-7

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2020

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des tableaux</b>	4
<b>Liste des graphiques</b>	4
<b>Sommaire</b>	6
A. Contexte et méthodologie	6
B. Principales constatations	7
C. Note aux lecteurs	10
D. Valeur du contrat	11
E. Certification de neutralité politique	11
<b>Résultats détaillés</b>	12
A. Comportement déclaré	12
B. Risques de la conduite sous l'effet du cannabis	25
C. Préoccupations liées à la conduite avec les facultés affaiblies	32
D. Comportement normalisé	41
E. Information	47
F. Lois sur le cannabis et conséquences	54
<b>Annexes</b>	61
A. Détails de la méthodologie	61
B. Survey Questionnaire (Français)	66

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sujets abordés dans le cadre des discussions avec les jeunes

Tableau 2 : Tableau démographique

# LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Utilisation de cannabis dans l'entourage

Graphique 2 : Consommation personnelle de cannabis

Graphique 3 : Consommation récente de cannabis

Graphique 4 : Sources pour obtenir du cannabis

Graphique 5 : Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis

Graphique 6 : Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies

Graphique 7 : Raisons de conduire sous l'effet du cannabis

Graphique 8 : Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis

Graphique 9 : Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents

Graphique 10 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes

Graphique 11 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes

Graphique 12 : Discussions avec les jeunes (parents)

Graphique 13 : Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs

Graphique 14 : Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite

Graphique 15 : Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool

Graphique 16 : Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis

Graphique 17 : Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés

Graphique 18 : Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies

- Graphique 19 : Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies
- Graphique 20 : Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur
- Graphique 21 : Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 22 : Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 23 : Plus grande préoccupation
- Graphique 24 : Probabilité d'accepter de monter à bord
- Graphique 25 : Préoccupations sous l'angle du passager
- Graphique 26 : Acceptabilité sociale
- Graphique 27 : Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies
- Graphique 28 : Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 29 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies
- Graphique 30 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers
- Graphique 31 : Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police
- Graphique 32 : Incidence des recherches de renseignements
- Graphique 33 : Sources d'information qui inspirent confiance
- Graphique 34 : Sources d'information préférées en ligne
- Graphique 35 : Types de renseignements recherchés
- Graphique 36 : Accès perçu à des sources d'information fiables
- Graphique 37 : Connaissances actuelles sur la légalité
- Graphique 38 : Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés
- Graphique 39 : Connaissances des technologies de dépistage
- Graphique 40 : Connaissances des lois sur le cannabis et des sanctions
- Graphique 41 : Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis
- Graphique 42 : Sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool
- Graphique 43 : Opinion au sujet des sanctions actuelles

# SOMMAIRE

## A. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

La sécurité des Canadiens est une priorité pour le gouvernement du Canada. La conduite avec facultés affaiblies par la drogue est un facteur important des accidents mortels sur la route. Les jeunes continuent d'être le groupe de conducteurs qui perd le plus souvent la vie dans des accidents et qui obtient le plus souvent un résultat positif lors de tests de dépistage de drogues. Pour remédier à cette situation, Sécurité publique Canada a mis sur pied une campagne de marketing et de publicité multimédia à l'échelle nationale en 2017 afin d'informer les Canadiens, en particulier les jeunes âgés de 16 à 24 ans, des dangers et des risques associés à la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue. La campagne comprend des partenariats avec des intervenants clés (MADD, CAA, ACCP et Jeunes Conducteurs du Canada), des communications et des activités de sensibilisation du public, ainsi que des publicités payées.

### *Objectifs de l'étude*

La finalité de la recherche est d'examiner les connaissances, les attitudes et les comportements actuels liés aux dangers et aux risques de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ainsi que les incidences juridiques, puis de les comparer aux résultats du sondage initial de 2017. L'accent est mis principalement sur les jeunes et les parents de jeunes, car les jeunes constituent le public cible de la campagne. Plus précisément, les mesures de la recherche sont les suivantes :

- sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et connaissance du risque associé à celle-ci;
- attitudes liées à la conduite avec facultés affaiblies;
- connaissance des incidences juridiques et des lois associées au cannabis;
- comportements et mesures prises par des Canadiens.

Les résultats permettront d'orienter les futures activités de communication et mettront en évidence les changements qui se sont produits au sein du groupe cible et du grand public canadien depuis le début de la campagne de 2017.

### *Méthodologie*

Le sondage a mené à l'achèvement de 2 024 questionnaires, dont 401 auprès de jeunes âgés de 16 à 24 ans et 404 auprès de parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans. Cet échantillon probabiliste,

dont les participants ont été recrutés de façon aléatoire, présente une marge d'erreur de +/- 2,18 %. La marge d'erreur associée à chacun des groupes cibles est de +/- 4,8 %. La source de l'échantillon est le panel interne Probit, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillis avec des téléphones cellulaires seulement. Quinze pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillis par des enquêteurs bilingues formés. La majorité des résultats a été obtenue par le biais d'un questionnaire en ligne autoadministré. L'annexe A présente d'autres détails sur la méthodologie de l'enquête.

## **B. PRINCIPALES CONSTATATIONS**

### ***Comportement***

La grande majorité des Canadiens (84 %) connaissent une personne qui a consommé du cannabis et trois Canadiens sur cinq (60 %) ont consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie (les deux indicateurs présentent une légère augmentation par rapport aux résultats de 81 et 56 % respectivement de 2017). Parmi les répondants qui disent avoir déjà consommé du cannabis, près de trois personnes sur cinq (58 %, une hausse notable par rapport aux 39 % de 2017) affirment être de récents consommateurs de cannabis et en avoir consommé au cours des douze derniers mois.

À l'instar des résultats de 2017, plus du quart (26 %) des utilisateurs de cannabis déclare avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies. De plus, près d'un Canadien sur trois dit avoir déjà monté à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis.

Plus d'un parent sur trois (38 %) d'enfants âgés de 16 à 24 ans déclare que son enfant a consommé du cannabis. La plupart des parents (81 %) affirment que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par le cannabis. Près de six personnes sur dix, soit 58 %, croient que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis, mais 33 % en sont incertains. Huit parents sur dix disent avoir eu des discussions sur la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis avec leur enfant âgé de 16 à 24 ans, mais seulement 32 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans déclarent en avoir fait autant.

### ***Connaissance des risques et préoccupations***

La plupart des Canadiens perçoivent les conséquences néfastes des facultés affaiblies sur la conduite et comprennent de plus en plus que le cannabis nuit à la capacité de conduite. Près de

neuf personnes sur dix (86 %, une hausse par rapport aux 81 % de 2017) sont d'accord pour dire que la consommation de cannabis nuit à la capacité de conduite. Quatre répondants sur cinq affirment que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration, et deux personnes sur trois (66 %) estiment que le cannabis fait du consommateur un moins bon conducteur. L'alcool demeure une plus grande source d'inquiétude, 94 % des répondants convenant que l'alcool nuit à la conduite. Près d'une personne sur quatre (23 %) continue de croire qu'il est moins dangereux de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool.

La moitié des Canadiens (49 %) est d'avis que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a augmenté depuis la légalisation, et la plupart sont préoccupés (46 %) ou moyennement préoccupés (29 %) par les autres personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis. Les plus grandes préoccupations concernant la conduite sous l'effet du cannabis comprennent le fait de blesser quelqu'un (70 %), d'avoir un accident en général (46 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (38 %, une hausse par rapport aux 29 % de 2017).

### ***Comportement normalisé***

Plus de huit Canadiens sur dix (83 %) croient qu'il n'est pas acceptable que les gens qu'ils connaissent conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis, alors que seulement six pour cent affirment que c'est acceptable. D'autre part, les Canadiens sont divisés quant à l'acceptabilité sociale de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, 42 % affirmant qu'il est socialement plus acceptable de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool. Dix pour cent disent ne pas savoir.

Dans la même mesure qu'en 2017, plus de la moitié des répondants indique que les gens sont rarement conscients du fait qu'ils conduisent avec les facultés affaiblies, même si 14 % affirment que cela est courant. Plus d'une personne sur trois (37 %) déclare qu'elle serait à l'aise de signaler à la police que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis.

### ***Information sur la conduite sous l'effet du cannabis***

L'incidence des démarches de recherche d'information au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite est relativement modeste. En effet, seuls trois répondants sur dix indiquent qu'ils ont déjà recherché de tels renseignements. Par une marge confortable, les professionnels de la santé, choisis par plus de la moitié des répondants (58 %), constituent la source d'information qui inspire le plus confiance aux gens pour obtenir des renseignements au sujet des effets du cannabis sur les facultés de conduite, suivi par le service de police (30 %).

Deux Canadiens sur trois souhaitent en apprendre davantage au sujet des effets du cannabis sur la capacité de conduite, suivi par la période d'attente requise pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. Les Canadiens souhaitent également en apprendre sur les effets des différentes formes de consommation de cannabis (54 %; cette question n'était pas posée en 2017). Moins de la moitié des répondants (44 %) aimeraient aussi obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les policiers font des tests de dépistage de drogues ou sur les lois et sanctions liées à la conduite avec les facultés affaiblies (44 %). Le tiers des répondants souhaitent apprendre leurs droits en tant que conducteur s'ils se font appréhender.

### ***Opinion sur l'état du droit et sur les conséquences juridiques***

Neuf Canadiens sur dix (91 %) reconnaissent qu'il est illégal de conduire un véhicule avec les facultés affaiblies, contre 83 % en 2017. Quatre pour cent continuent de croire que cela est légal, mais moins de Canadiens sont incertains (5 %) qu'en 2017 (11 %).

Certains Canadiens sont incertains du temps qu'il faut attendre pour prendre le volant après avoir consommé du cannabis. En fait, le tiers des répondants dit ne pas savoir (34 %, une baisse par rapport aux 43 % de 2017). En tout, 44 % des personnes interrogées croient qu'il faut attendre trois heures ou plus (jusqu'à une nuit complète de sommeil), une hausse comparativement aux 31 % de 2017. Néanmoins, la même proportion qu'en 2017 croit toujours qu'il faut moins de trois heures (14 %; 15 % en 2017).

De plus en plus de Canadiens savent que la police est capable de dépister si les conducteurs qu'elle appréhende sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis, près de deux personnes sur trois (63 %) ayant cette croyance, une augmentation par rapport aux 45 % de 2017.

La connaissance des sanctions pénales est modérée, plus d'un Canadien sur quatre (27 %) affirmant savoir que la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis peut entraîner une amende, une perte de permis du permis de conduire, ou emprisonnement et un casier judiciaire. Trente-deux pour cent des répondants affirment connaître ces sanctions dans une certaine mesure, quoique 40 % déclarent posséder des connaissances insuffisantes à cet égard. Un Canadien sur cinq (19 %) estime être au courant des lois générales entourant le cannabis et connaître les conséquences juridiques de la violation de ces lois, alors que 36 % d'entre eux déclarent être plus ou moins au courant.

Deux Canadiens sur trois (65 %) croient que les facultés affaiblies par le cannabis et l'alcool sont passibles des mêmes sanctions, tandis que cette proportion était à peine la moitié des répondants (47 %) en 2017. Le quart des gens dit ne pas savoir.

Moins de la moitié des Canadiens (43 %) croit que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire sous l'effet du cannabis, bien que cette proportion soit plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (55 %).

## C. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n'est pas statistiquement significative<sup>1</sup> par rapport aux résultats globaux ou encore que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

Il convient de souligner que le sondage aborde de nombreuses questions au sujet de comportements qui sont susceptibles de susciter des pressions de désirabilité sociale chez les répondants, lesquels peuvent tendre à sous-déclarer leur consommation de cannabis et les comportements de conduite avec les facultés affaiblies, tant chez eux-mêmes que chez leurs adolescents ou jeunes adultes<sup>2</sup>. Le principal objectif du sondage est de fournir un point de comparaison permettant de mesurer les futurs changements dans les efforts de sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements.

---

<sup>1</sup> Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient significatives à 95 %.

<sup>2</sup> Ivar Krumpal, « Determinants of Social Desirability Bias in Sensitive Surveys: A Literature Review », *Quality and Quantity*, juin 2013, Volume 47, numéro 4, p. 2025-2047.

Les résultats de la tranche des répondants de l'échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse ne sont pas indiqués dans la représentation graphique des résultats, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., dix pour cent ou plus). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % en raison des arrondissements.

## **D. VALEUR DU CONTRAT**

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 76 188,60 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : 0D160-204960/001/CY

Date du contrat : 7 janvier 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

## **E. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE**

La présente certification s'appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par :   
Susan Galley (Vice-présidente)

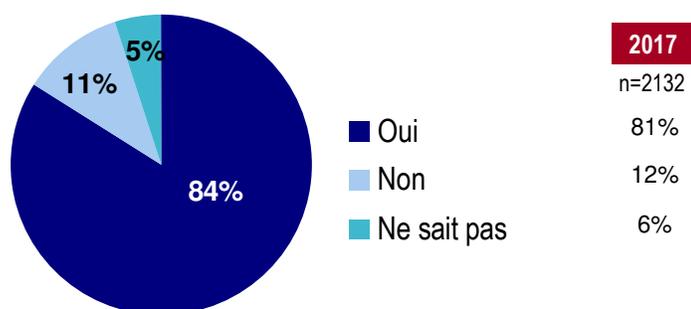
# RÉSULTATS DÉTAILLÉS

## A. COMPORTEMENT DÉCLARÉ

### *Utilisation de cannabis dans l'entourage*

Une forte majorité de Canadiens connaissent une personne qui a consommé du cannabis, ce qui est en harmonie avec les résultats de 2017. Plus de huit personnes sur dix (84 %; 81 % en 2017) déclarent que quelqu'un de leur entourage a consommé du cannabis à un moment ou un autre de sa vie. Seuls 11 % des personnes interrogées ne croient pas connaître un consommateur de cannabis et cinq pour cent sont incertains.

**Graphique 1 : Utilisation de cannabis dans l'entourage**



**Q11** : La section suivante traite de l'utilisation du cannabis. L'utilisation fait allusion au fait de fumer, inhaler, ingérer ou appliquer des produits contenant du cannabis, également appelé marijuana, mari ou pot.

« Selon ce que vous savez, est-ce que des gens de votre entourage (p. ex., amis ou famille) ont déjà utilisé du cannabis? »

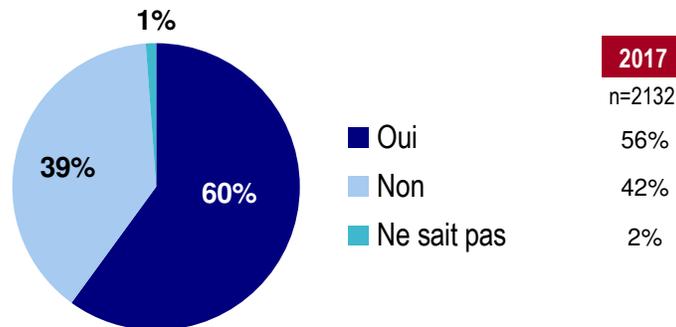
**Base:** n=2024

- Les personnes âgées de 25 à 44 ans sont les plus susceptibles (93 à 94 %) d'indiquer qu'un ami ou un membre de leur famille consomme du cannabis.
- Les aînés (personnes âgées de 65 ans et plus) sont moins susceptibles d'avoir une relation étroite avec un consommateur de cannabis (70 %).

## Consommation personnelle de cannabis

Lorsqu'interrogés sur leur consommation personnelle, trois Canadiens sur cinq (60 %) déclarent avoir consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie, une légère hausse par rapport aux 56 % de 2017.

**Graphique 2 : Consommation personnelle de cannabis**



**Q12** : « Avez-vous déjà utilisé du cannabis? »

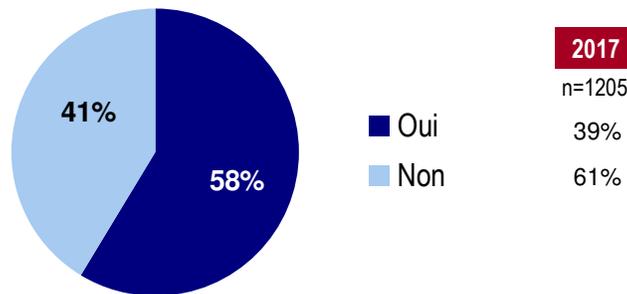
**Base** : n=2024

- La probabilité d'avoir consommé du cannabis est plus élevée chez les gens âgés de 25 à 44 ans (71 à 77 %). Chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans, elle est de 60 %, bien qu'elle soit plus élevée dans le sous-groupe des 20 à 24 ans (71 %), alors qu'elle n'est que de 45 % chez les 16 à 19 ans. Aussi, les aînés ont moins tendance à avoir consommé du cannabis (43 %).

## Consommation récente de cannabis

Parmi les personnes qui déclarent consommer du cannabis, 58 % indiquent en avoir consommé au cours des douze derniers mois, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 39 % de 2017. En croisant les résultats globaux de la consommation récente, les résultats indiquent que 35 % des Canadiens ont consommé du cannabis au cours des douze derniers mois, une hausse par rapport aux 13 % enregistrés en 2017. Toutefois, il est intéressant de noter que la hausse est attribuable en grande partie à d'anciens consommateurs de cannabis qui sont devenus des consommateurs récents (douze derniers mois) puisqu'il n'y a pas une hausse considérable chez ceux qui l'avaient déjà essayé, même si cette proportion est passée de 56 à 60 %.

**Graphique 3 : Consommation récente de cannabis**



**Q13** : « Avez-vous utilisé du cannabis au cours des douze derniers mois? »

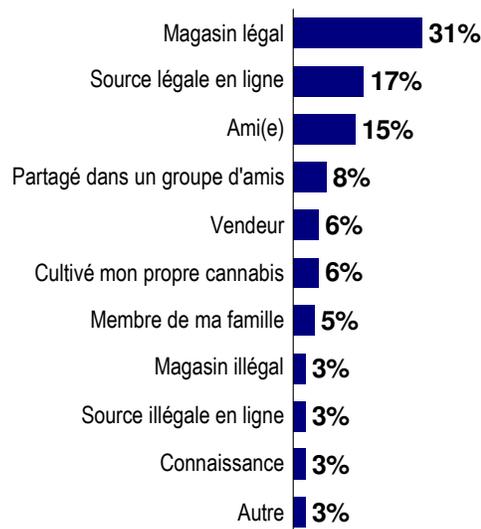
**Base** : n=1208 (Déjà consommé du cannabis)

- À l'instar des résultats de 2017, la probabilité d'avoir consommé du cannabis au cours des douze derniers mois diminue grandement avec l'âge (de 84 % chez les répondants de moins de 25 ans et 73 % chez les 25 à 35 ans, elle passe à 36 % chez les répondants âgés de 65 ans ou plus). Cette proportion est beaucoup plus élevée que les 65 % enregistré en 2017, avant la légalisation.

## Sources pour obtenir du cannabis

Dans une nouvelle question de la version 2020 du sondage, le tiers (31 %) des Canadiens qui ont consommé du cannabis au cours des douze derniers mois déclare qu'ils se procurent généralement du cannabis dans un magasin légal. Moins d'une personne sur cinq affirme en acheter à partir d'une source légale en ligne (17 %) ou par le biais d'un ami (15 %). Moins d'une personne sur dix obtient du cannabis lors d'activités avec des amis (8 %), par le biais d'un vendeur (6 %), à partir de ses propres plants (6 %), ou encore par l'entremise de membres de sa famille (5 %) ou d'une connaissance (3 %). Seuls trois pour cent des répondants disent obtenir du cannabis dans un magasin illégal ou sur un site Web illégal.

### Graphique 4 : Sources pour obtenir du cannabis



Seules les réponses de 2% et plus sont montrées

**Q13b** : « Vous avez indiqué plus tôt que vous avez consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois. De qui avez-vous habituellement acheté ou reçu le cannabis »

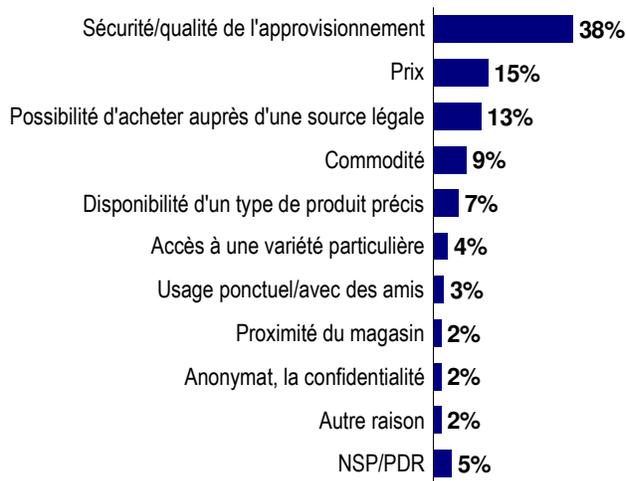
**Base** : n= 685

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont plus susceptibles que les Canadiens plus âgés d'indiquer qu'ils se sont procuré du cannabis par le biais d'un ami (22 %) ou en le partageant avec un groupe d'amis (13 %). Cette tendance est particulièrement prononcée chez les adolescents (16 à 19 ans : 30 et 25 %, respectivement).
- Les personnes vivant au Québec (46 %) sont plus susceptibles d'obtenir du cannabis dans un magasin légal, alors que les aînés (65 ans ou plus) ont plus tendance à l'acheter par le biais d'un détaillant légal en ligne (29 %).

### Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis

Selon 38 % des répondants, l'aspect le plus susceptible d'influencer leur décision quant à l'endroit où ils se procurent du cannabis est la qualité ainsi que la sécurité du produit. Moins d'une personne sur cinq (15 %) déclare que le prix est un facteur clé et une proportion semblable (13 %) base sa décision sur la légalité de la source. Environ une personne sur dix est motivée par la commodité (9 %) et la disponibilité de produits en particulier, comme des produits comestibles (7 %).

### Graphique 5 : Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis



**Q13c** : « Quel facteur vous influence le plus concernant la façon dont vous obtenez votre cannabis »

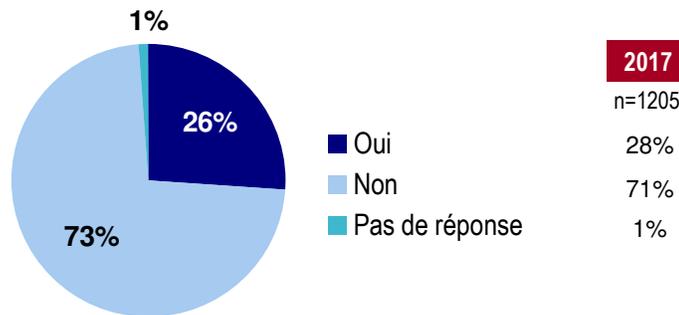
**Base** : n=685

- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont un peu plus susceptibles d'être influencées par le prix (25 %).
- Les répondants âgés de 65 ans ou plus (54 %) sont plus souvent influencés par la qualité et la sécurité du produit, ce qui est également le cas pour les parents des jeunes âgés de 16 à 24 ans (48 %).

## Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies

Les personnes indiquant avoir déjà consommé du cannabis (à n'importe quel moment de leur vie) devaient indiquer si elles avaient déjà conduit un véhicule sous l'effet de cette drogue. En harmonie avec les résultats de 2017, 26 % des répondants affirment avoir conduit un véhicule sous l'effet du cannabis.

**Graphique 6 : Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies**



**Q16 :** « Avez-vous déjà conduit un véhicule lorsque vous étiez sous l'effet du cannabis? »

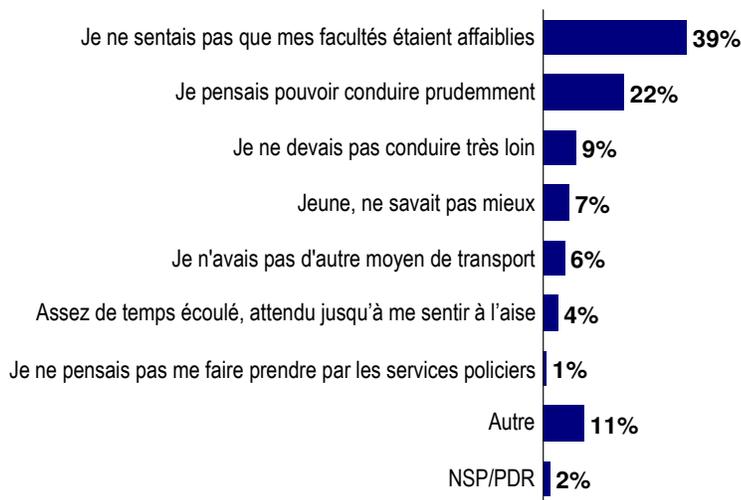
**Base :** n=1208 (Déjà consommé du cannabis)

- Les personnes ayant entre 25 et 34 ans sont considérablement plus enclines à avoir déjà conduit sous l'effet du cannabis (40 %).
- Les consommateurs récents de cannabis (au cours de la dernière année) (36 %) sont plus susceptibles que les autres de dire qu'ils ont conduit sous l'influence du cannabis.
- Cette proportion est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes (34 % contre 18 %), comme c'était également le cas en 2017.

## Raisons de conduire sous l'effet du cannabis

Parmi les personnes qui conduisent un véhicule sous l'effet du cannabis, la plupart disent ne pas considérer leur comportement comme risqué, deux personnes sur cinq (39 %) signalant qu'elles ne sentaient pas que leurs facultés étaient affaiblies et une personne sur cinq (22 %) croyant pouvoir conduire prudemment. Moins d'une personne sur dix indique qu'elle ne devait pas aller loin (9 %), qu'elle ne savait pas mieux à ce moment (7 %) ou qu'elle n'avait pas d'autre moyen de transport (6 %).

### Graphique 7 : Raisons de conduire sous l'effet du cannabis



**Q17** : « Qu'est-ce qui vous a amené à prendre cette décision »

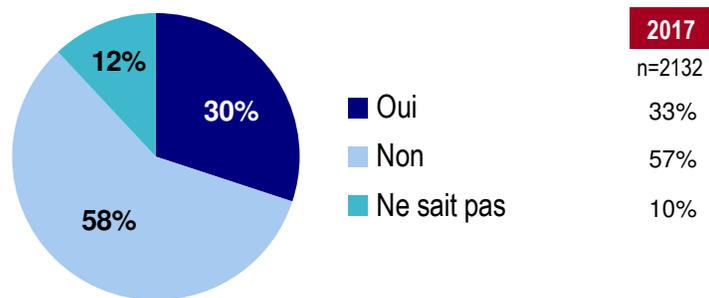
**Base** : n=341 (a conduit avec facultés affaiblies)

- Les consommateurs récents de cannabis (44 %) ont plus tendance à dire qu'ils ne sentaient pas que leurs facultés étaient affaiblies. Ceux qui ont consommé du cannabis il y a plus d'un an sont plus susceptibles de croire qu'ils pouvaient conduire prudemment (40 %).
- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans et les 25 à 34 ans signalent plus souvent que les Canadiens plus âgés (11 et 16 %, respectivement) qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de transport.

## Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis

Lorsqu'interrogés sur le fait d'avoir monté à bord d'un véhicule dont le chauffeur était sous l'effet du cannabis, 30 % déclarent l'avoir fait, ce qui correspond à peu de choses près aux 33 % enregistrés en 2017.

**Graphique 8 : Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis**



**Q19** : « Avez-vous déjà occupé le siège de passager dans un véhicule où le conducteur était sous l'effet du cannabis? »

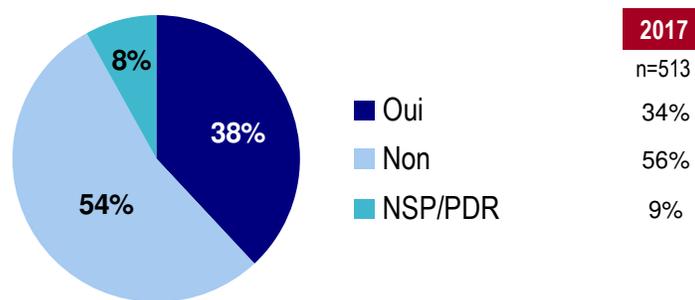
**Base** : n=2024

- La probabilité d'accepter de monter dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis est beaucoup plus élevée chez les personnes âgées de 25 à 34 ans (48 %), les 35 à 44 ans (46 %) et, dans une moindre mesure, les 20 à 24 ans (35 %). Les consommateurs récents de cannabis sont plus susceptibles d'accepter (57 %).

## Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents

Plus d'un parent sur trois (38 %) de jeunes âgés de 13 à 24 ans indique que son enfant a déjà consommé du cannabis, contre 34 % en 2017. Comparativement à la consommation signalée par les jeunes âgés de 16 à 19 ans (44 %), les parents des 16 à 19 ans évaluent assez bien si leur enfant a déjà consommé du cannabis (38 % dans ce segment de parents). Soixante-dix pour cent des jeunes âgés de 20 à 24 ans affirment personnellement avoir déjà consommé du cannabis. Cependant, 50 % des parents des 20 à 24 ans déclarent que leur enfant a déjà consommé du cannabis, ce qui donne à penser que les parents sont beaucoup moins conscients de la consommation de cannabis par leur enfant majeur.

**Graphique 9 : Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents**



**Q26** : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà consommé du cannabis? »

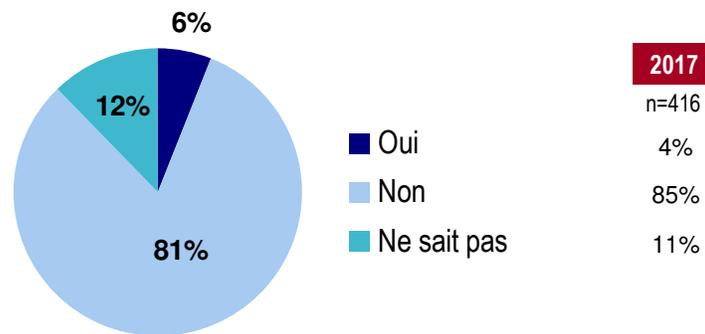
**Base** : n=469 (parents)

- Les parents qui ont eux-mêmes consommé du cannabis sont plus susceptibles d'indiquer que leur enfant a déjà consommé cette drogue. En effet, plus de la moitié des parents (54 %) ayant consommé du cannabis au cours de la dernière année soutiennent que leur enfant a déjà consommé du cannabis, comparativement à seulement 23 % des parents qui n'en ont jamais consommé.

### *Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes*

Comme en 2017, très peu de parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans (6 %) croient que leur enfant a déjà conduit un véhicule alors qu'il était sous l'effet du cannabis. Huit parents sur dix (81 %) croient que leur enfant n'a jamais conduit un véhicule sous l'effet du cannabis, quoique 12 % se disent incertains.

**Graphique 10 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes**



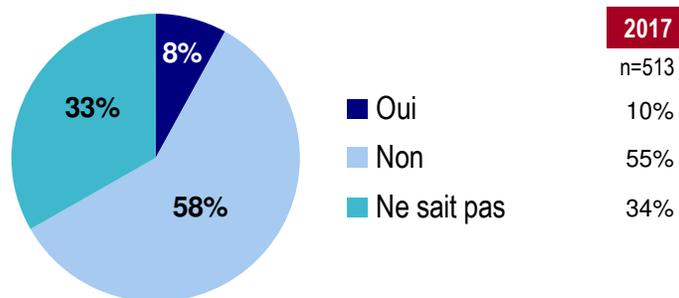
**Q27** : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà conduit un véhicule sous l'effet du cannabis? »

**Base** : n=405 (parents)

### *Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes*

En ce qui concerne le fait d'accepter de monter à bord d'un véhicule conduit par une personne sous l'effet du cannabis, les parents des jeunes âgés de 13 à 24 ans expriment beaucoup plus d'incertitude (33 %). Seuls huit pour cent des personnes indiquent que leur enfant est déjà monté dans un véhicule dont le conducteur avait les facultés affaiblies, bien que 33 % des jeunes déclarent la même chose (plus élevée chez les 20 à 24 ans, avec 41 %). La tendance était semblable en 2017.

**Graphique 11 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes**



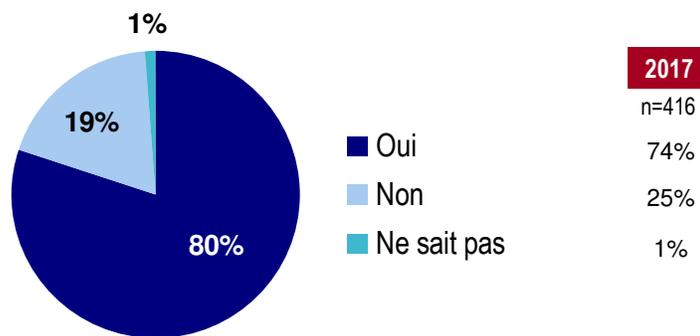
**Q28** : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis? »

**Base** : n=469 (parents)

### Discussions avec les jeunes (parents)

Les résultats du sondage révèlent une grande divergence entre les parents et les jeunes lorsqu'il est question de se rappeler une discussion sur la conduite sous l'effet du cannabis. Le tiers des jeunes âgés de 16 à 24 ans (32 %) affirme avoir discuté de cette question avec leurs parents, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017 (25 %). Offrant un contraste saisissant, huit parents sur dix de jeunes âgés de 16 à 24 (80 %) disent avoir eu cette discussion avec leurs enfants, ce qui constitue une légère hausse par rapport aux 74 % de 2017.

**Graphique 12 : Discussions avec les jeunes (parents)**



**Q29** : « Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec votre fils ou votre fille? »

**Base** : n=405 (parents)

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans qui sont de récents consommateurs de cannabis sont plus enclins à indiquer qu'ils ont eu ce genre de discussion avec leurs parents (43 %).

Les principaux sujets abordés, selon environ un parent sur quatre, sont les effets du cannabis sur la capacité de conduite (27 %), les dangers associés à la conduite sous l'effet du cannabis (27 %, une hausse par rapport aux 15 % de 2017), les conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies (22 %, une hausse par rapport aux 12 % de 2017) ou le simple fait de demander à leurs enfants de ne pas le faire (22 %, une légère hausse par rapport aux 18 % de 2017). Moins d'une personne sur cinq a discuté des parallèles et des comparaisons entre la conduite sous l'effet du cannabis et l'alcool au volant (13 %, contre 21 % en 2017), ou des stratégies visant à éviter ces situations (13 %). Les autres sujets comprennent notamment le fait de ne pas accepter de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur a les facultés affaiblies (12 %), ou encore les dangers et les risques pour soi-même et pour les autres (9 %).

**Tableau 1 : Sujets abordés dans le cadre de discussions avec les jeunes**

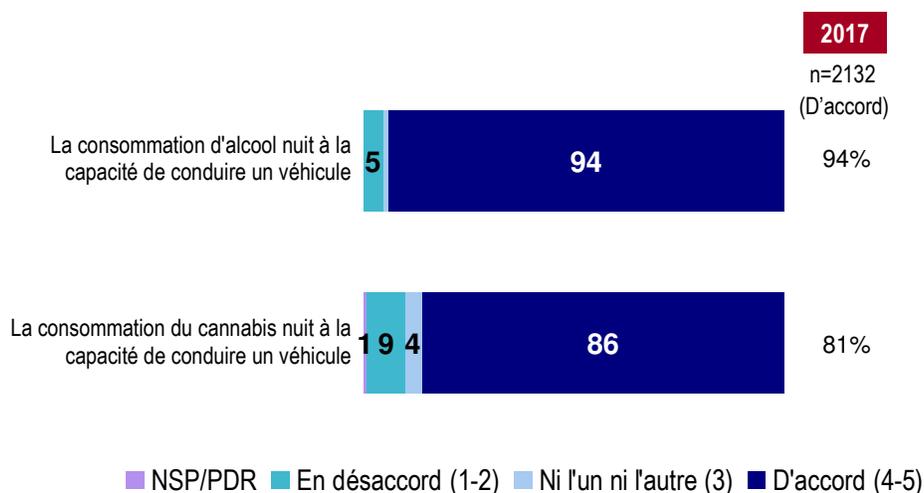
<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>2017</b>
<i>Q30. De quoi avez-vous parlé?</i>	310	295
Des effets sur la capacité de conduite	27 %	28 %
Dangers/risques	27 %	15 %
Des conséquences juridiques	22 %	12 %
Ne pas le faire	22 %	18 %
Parallèles et comparaisons avec l'alcool au volant	13 %	21 %
Des solutions de rechange pour éviter ces situations	13 %	11 %
De ne pas accepter de monter à bord du véhicule d'un ami qui est sous l'effet du cannabis	12 %	12 %
Dangers et risques pour soi-même et autrui; peut entraîner une blessure, un accident ou la mort	9 %	14 %
Dangers, risques et effets de la consommation de drogues en général; conséquences sur la vie et le milieu social; importance de ne pas consommer de drogues, de rester loin d'elles	6 %	11 %
Ne devrait pas conduire indépendamment de la drogue consommée, pas seulement du cannabis; effets de drogues sur la capacité de conduite	3 %	5 %
Pression de l'entourage ou situations où il vaut mieux ne pas conduire ou accepter de monter à bord d'un véhicule	0 %	1 %
Autre	5 %	7 %
Pas de réponse	10 %	14 %

## B. RISQUES DE LA CONDUITE SOUS L'EFFET DU CANNABIS

### *Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs*

Selon les résultats obtenus, les Canadiens ont très peu de doutes par rapport au fait que l'alcool nuit à leur capacité de conduite. À l'instar de 2017, plus de neuf répondants sur dix (94 %) sont d'accord pour dire que l'alcool nuit à la conduite alors que seulement cinq pour cent sont en désaccord. Les résultats du sondage révèlent également que les effets du cannabis chez les conducteurs sont bien connus. Près de neuf personnes sur dix (86 %) sont d'accord pour dire que l'utilisation du cannabis nuit à la capacité de conduite, ce qui est supérieur aux 81 % enregistrés en 2017.

**Graphique 13 : Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs**



**Q2b/a** : « À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? »

**Base** : n=2024

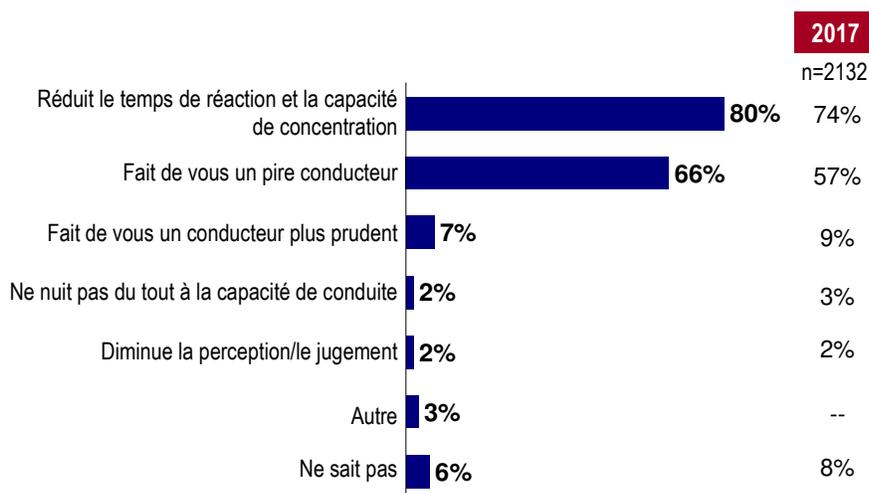
- Sans surprise, la cohorte d'âges la plus encline à conduire sous l'effet du cannabis – les 25 à 34 ans – est moins susceptible de reconnaître que le cannabis nuit à la capacité de conduite, bien que 81 % d'entre eux soient d'accord, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 67 % enregistrés en 2017.
- Comme le reflète la moyenne globale, 93 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans conviennent que le cannabis nuit à leur capacité de conduite, comme en 2017 (91 %).

- Aussi, les personnes qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année ont plus tendance à minimiser les risques associés à la conduite avec les facultés affaiblies (77 %, une hausse considérable par rapport aux 63 % de 2017).

### ***Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite***

Les répondants devaient aussi choisir dans une liste fournie les effets néfastes de la consommation de cannabis sur la capacité de conduite. Les résultats montrent une sensibilisation accrue aux effets du cannabis sur la conduite. Huit personnes sur dix (80 %, contre 74 % en 2017) croient que le cannabis réduit le temps de réaction et la capacité de concentration, alors que près de deux personnes sur trois (66 %; une augmentation par rapport aux 57 % de 2017) estiment que le cannabis fait des consommateurs de pires conducteurs. Certaines personnes sont d’avis que le cannabis fait des consommateurs des conducteurs plus prudents (7 %, une légère baisse par rapport aux 9 % de 2017) et deux pour cent affirment que la consommation de cannabis ne nuit pas à la capacité de conduite (2 % en 2017).

**Graphique 14 : Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite**



**Q4 :** « Selon ce que vous savez, de quelle(s) manière(s) le cannabis nuit-il à la capacité de conduite? »

**Base :** n=2024

- Les personnes âgées de moins de 45 ans ont plus tendance à suggérer que la consommation de cannabis augmente la prudence des conducteurs (de 12 à 13 % chez les 16 à 24 ans, les 25 à 34 ans et les 35 à 44 ans). Dans le groupe d’âge des 25 à 34 ans, cependant, les 13 % enregistrés représentent une baisse considérable par rapport aux 23 % de 2017. En

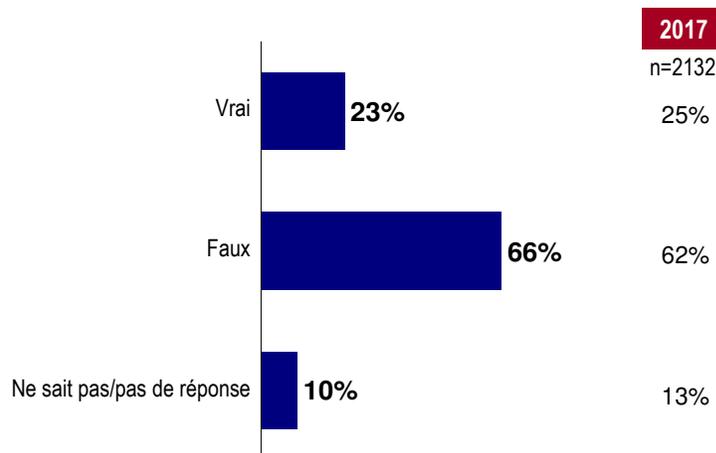
revanche, les aînés sont les plus susceptibles de dire que la consommation de cannabis nuit à la capacité de conduite (72 %, comparativement à 66 % en moyenne).

- Sans surprise, les personnes qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année ont plus tendance à indiquer que la drogue a un effet positif (18 %) ou aucun effet (5 %) sur la capacité de conduite. Par contre, les non-utilisateurs sont plus enclins à dire que le cannabis a des effets néfastes (75 %). Le point de vue selon lequel le cannabis augmente la prudence n'est pas aussi répandu chez les consommateurs récents de cannabis qu'en 2017, alors que 26 % d'entre eux avaient cette croyance.

### ***Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool***

Lorsqu'interrogés à savoir si la consommation de cannabis nuit moins que l'alcool à la capacité de conduite, les deux tiers des répondants (66 %) affirment ne pas croire que c'est le cas, ce qui représente une augmentation par rapport aux 62 % de 2017, bien qu'une proportion semblable à celle de 2017 (23 %; 25 % en 2017) croit toujours que c'est le cas. Dix pour cent sont incertains.

**Graphique 15 : Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool**



**Q3a** : « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Conduire sous l'effet du cannabis est moins dangereux que conduire sous l'effet de l'alcool. »

**Base** : n=2024

- Sans surprise, les personnes ayant récemment consommé du cannabis (c.-à-d. au cours de la dernière année) sont beaucoup plus susceptibles d'affirmer que la conduite avec facultés

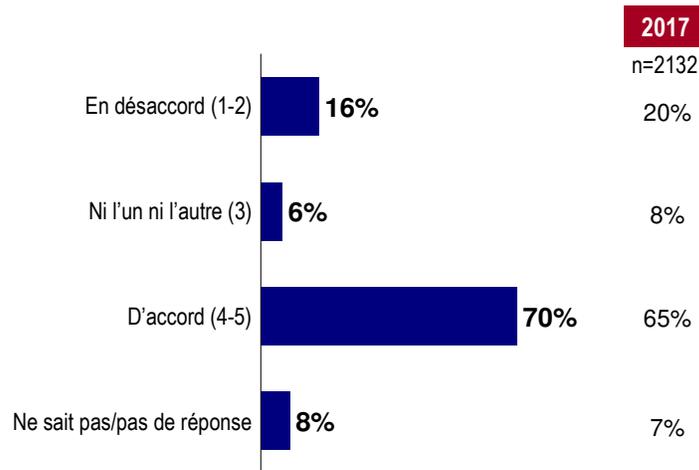
affaiblies par cette drogue comporte moins de risques que la conduite en état d'ébriété (45 %, une baisse par rapport aux 53 % de 2017).

- La croyance que le cannabis nuit moins que l'alcool à la capacité de conduite est plus répandue chez les Canadiens plus jeunes. Plus du tiers des personnes âgées de 25 à 34 ans (37 %; une baisse considérable par rapport aux 53 % de 2017) et des gens de moins de 25 ans (34 %; en harmonie avec les 36 % de 2017) sont d'accord avec cette évaluation.

### **Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis**

Sept Canadiens sur dix (70 %, comparativement à 65 % en 2017) sont d'accord pour dire que les consommateurs de cannabis ne réalisent souvent pas qu'ils ont les facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis, quoique 16 % soient en désaccord avec cet énoncé et sept pour cent ne soient ni d'accord ni en désaccord.

**Graphique 16 : Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis**



**Q2d** : « À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : Souvent, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont perturbés après avoir consommé du cannabis? »

**Base** : n=2024

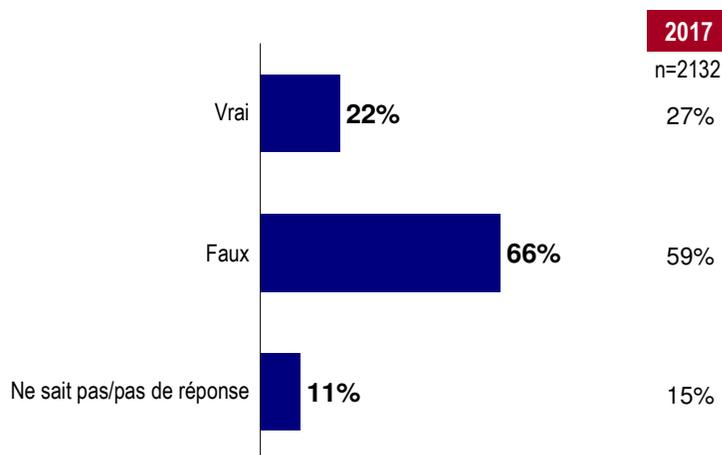
- Les personnes âgées de 25 à 44 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être en désaccord avec l'énoncé selon lequel les gens ne se rendent souvent pas compte que la consommation de cannabis nuit à leur capacité de conduite (23 %), ce qui constitue une baisse considérable par rapport aux 42 % de 2017 dans ce groupe d'âge.

- Aussi, les consommateurs récents de cannabis ont plus tendance à ne pas convenir que les consommateurs de cannabis ne réalisent pas qu'ils ont les facultés affaiblies (30 %), également en baisse par rapport aux 42 % de 2017.

### ***Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés***

Dans une proportion relativement élevée, les Canadiens croient qu'il n'est pas toujours facile de déterminer qu'un consommateur de cannabis est trop intoxiqué pour conduire. Deux personnes sur trois (66 %, une hausse notable par rapport aux 59 % de 2017) croient que ce n'est pas facile à dire, alors que plus d'une personne sur cinq (22 %) croit que c'est le cas (une baisse par rapport aux 27 % de 2017).

**Graphique 17 : Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés**



**Q3c :** « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Il est facile et évident de voir si quelqu'un est trop intoxiqué pour conduire. »

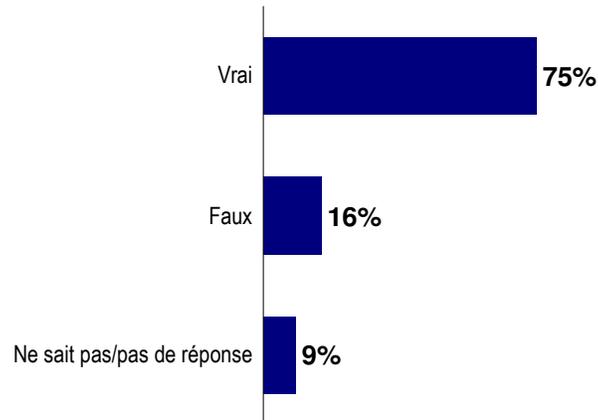
**Base :** n=2024

- Les jeunes âgés de moins de 25 ans sont plus susceptibles d'affirmer qu'il est évident si une personne est trop intoxiquée pour conduire (38 %). Néanmoins, cette proportion est considérablement inférieure à celle de 2017, alors que 44 % des gens de ce groupe d'âge avaient cette croyance.
- Les consommateurs récents de cannabis sont plus convaincus que cela est évident (29 %), ce qui est inférieur aux 37 % de 2017.

### *Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies*

À cette nouvelle question, trois Canadiens sur quatre (75 %) croient qu'il est plus dangereux de conduire sous l'effet combiné du cannabis et de l'alcool que seulement sous l'effet du cannabis ou de l'alcool. Moins d'une personne sur cinq (16 %) croit que c'est faux, et neuf pour cent des répondants sont incertains.

**Graphique 18 : Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies**



**Q3d** : « Veuillez indiquer si cet énoncé est vrai ou faux : Conduire sous l'effet combiné du cannabis et d'alcool est plus dangereux que de conduire sous l'effet du cannabis ou de l'alcool seul. »

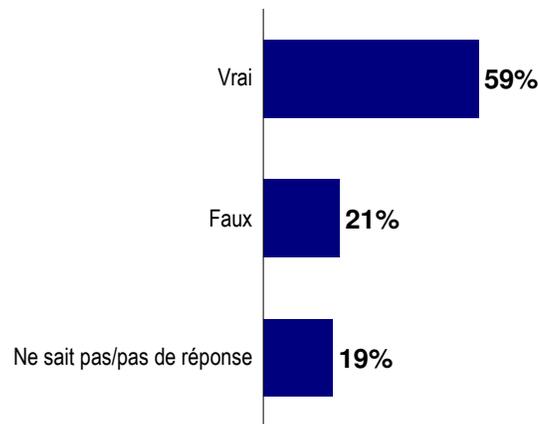
**Base** : n=2024

- Les Canadiens plus jeunes (moins de 35 ans; 84 % des 16 à 24 ans et 81 % des 25 à 34 ans) ainsi que ceux qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année (81 %) ont plus tendance à dire que cet énoncé est vrai.

### ***Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies***

À cette nouvelle question du sondage de 2020, trois Canadiens sur cinq (59 %) estiment que différentes formes de consommation de cannabis, notamment le fait de le fumer ou de l'ingérer, peuvent avoir une incidence différente sur la conduite automobile. Une personne sur cinq (21 %) croit que ce n'est pas le cas, alors qu'une proportion semblable (19 %) se dit incertaine.

**Graphique 19 : Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies**



**Q3f :** « Veuillez indiquer si cet énoncé est vrai ou faux : Différentes formes de consommation de cannabis (p. ex., fumer, manger) peuvent avoir différents effets sur la conduite. »

**Base :** n=2024

- Les Canadiens plus jeunes (moins de 35 ans; 66 % des 16 à 24 ans et 75 % des 25 à 34 ans) ainsi que ceux qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année (69 %) sont plus susceptibles de dire que différentes formes de consommation de cannabis peuvent avoir une incidence différente sur la conduite.

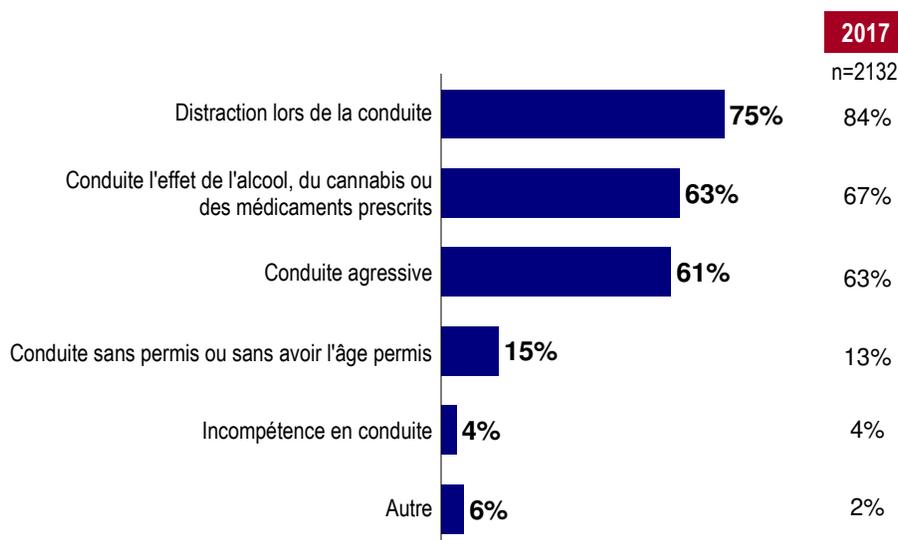
## C. PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

### *Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur*

Les répondants ont été interrogés sur leurs trois plus grandes préoccupations en matière de sécurité du conducteur. La principale préoccupation formulée est liée aux distractions au volant (75 %), suivie par la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, le cannabis ou des médicaments d'ordonnance (67 %), de même que la conduite agressive (63 %). Les préoccupations liées à la conduite avec facultés affaiblies sont un peu moins omniprésentes qu'en 2017 (alors que la proportion était de 67 %), mais pas autant que le changement dans les préoccupations liées aux distractions au volant (en baisse par rapport aux 84 % de 2017).

Lors du sondage, nous avons divisé les répondants en trois groupes et nous leur avons présenté les préoccupations « conduite sous l'effet de l'alcool », « conduite sous l'effet du cannabis » et « conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance ». Les résultats révèlent que les effets de l'alcool sur la capacité de conduite soulèvent des préoccupations nettement plus vives chez la plupart des Canadiens (74 % estiment qu'il s'agit de l'une de leurs trois principales préoccupations), suivi par les facultés affaiblies par le cannabis (44 %) et les facultés affaiblies par les médicaments sur ordonnance (42 %). En fait, dans le sous-échantillon qui s'est penché sur les facultés affaiblies par le cannabis, la conduite agressive constitue une préoccupation beaucoup plus susceptible d'arriver au deuxième rang (65 %). Ces résultats ont peu changé depuis 2017 et suivent la même tendance.

## Graphique 20 : Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur



Seules les réponses de 2% et plus sont montrées

**Q1xTotal** : « Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité du conducteur? »

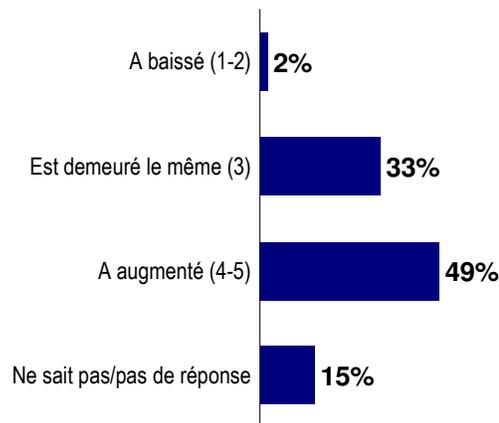
**Base** : n=2024

- Une différence notable entre les groupes d'âge est que les répondants âgés de 25 à 34 ans (74 %; une hausse considérable par rapport aux 51 % de 2017) et les 16 à 24 ans (69 %, à peu de choses près la même proportion qu'en 2017) sont les plus susceptibles d'indiquer que la conduite avec les facultés affaiblies est une préoccupation majeure.
- Les 25 à 35 ans se distinguent plus fortement, toutefois, dans leur préoccupation accrue à l'égard des facultés affaiblies par l'alcool (92 %) et par les médicaments sur ordonnance (54 %), mais moins en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis (40 %, en hausse par rapport aux 30 % de 2017).
- Toutefois, les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont relativement plus préoccupés par les facultés affaiblies par le cannabis (59 %, une hausse par rapport aux 49 % de 2017) et par les facultés affaiblies par les médicaments sur ordonnance (54 %).

## Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis

Dans une nouvelle question de la version 2020 du sondage, les Canadiens mettent en évidence leur conviction voulant que la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis soit en hausse depuis que la consommation récréative de cannabis est légale au Canada. En fait, la moitié d'entre eux (49 %) estiment que l'incidence de la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis a augmenté (20 % font état d'une augmentation importante et 29 % mentionnent une légère hausse). Trente-trois pour cent estiment que l'incidence demeure la même qu'avant la légalisation, alors que presque personne ne croit que le taux a diminué.

**Graphique 21 : Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis**



**Q5** : « Depuis la légalisation de la consommation de cannabis récréatif au Canada, pensez-vous que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a baissé, a augmenté ou est demeuré le même? »

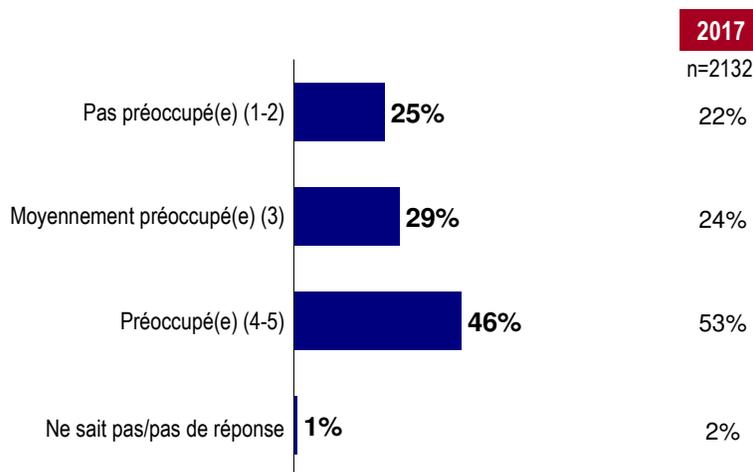
**Base** : n=2024

- La perception selon laquelle l'incidence de la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis a augmenté est plus probable chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (53 %), ainsi que chez les gens qui n'ont jamais consommé de cannabis (58 %).
- Cette perception est moins probable chez les 25 à 44 ans (41 %), en particulier chez les consommateurs récents de cannabis (36 %).

## Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis

En ce qui concerne les préoccupations au sujet des autres personnes qui sont susceptibles de conduire sous l'effet du cannabis, la plupart des répondants se disent à tout le moins moyennement préoccupés. Un peu moins de la moitié (46 %) des répondants disent être préoccupés ou même très préoccupés, et 29 % d'entre eux affirment être moyennement préoccupés. Seule une personne sur quatre déclare être peu ou pas préoccupée.

**Graphique 22 : Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis**



**Q6 :** « À quel point êtes-vous préoccupé(e) par les personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis? »

**Base :** n=2024

- La préoccupation est moindre chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (34 %, dont 38 % se disent moyennement préoccupés et 27 % affirment ne pas être préoccupés du tout). La tendance est semblable chez les personnes âgées de 35 à 44 ans. Les 25 à 34 ans forment le groupe d'âge le moins préoccupé, alors que seuls 26 % se disent préoccupés et 46 % déclarent ne pas être préoccupés du tout.
- Parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans plus précisément, les 20 à 24 ans sont beaucoup moins préoccupés que les 16 à 19 ans (34 % ne sont pas préoccupés comparativement à 18 % pour les adolescents).
- Aussi, seuls 24 % des personnes ayant récemment consommé du cannabis se disent préoccupées, tandis que 46 % ne sont pas préoccupées.

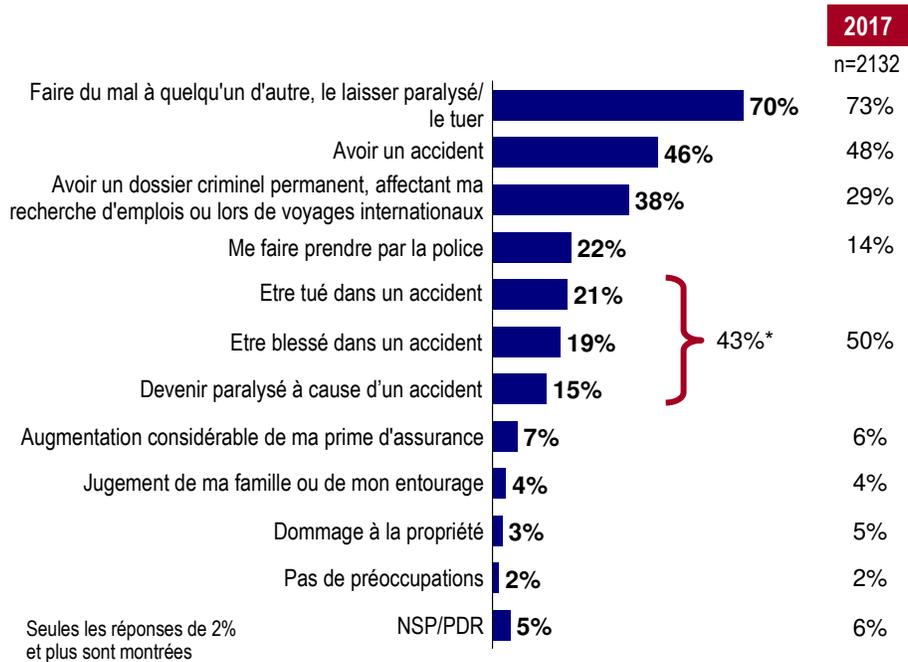
- Inversement, les préoccupations à ce sujet sont considérablement plus répandues chez les personnes âgées de 55 ans ou plus (57 à 65 %), y compris chez les parents des jeunes âgés de 16 à 24 ans (51 %).
- En général, ces tendances sont très semblables à celles de 2017, bien que le taux de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui se disent préoccupés a baissé considérablement par rapport aux 44 % de 2017.

### ***Plus grande préoccupation liée aux facultés affaiblies***

Lorsqu’interrogés sur leur plus grande préoccupation au sujet de la conduite sous l’effet du cannabis, 70 % des répondants mentionnent la possibilité de blesser quelqu’un, de le laisser paralysé ou de le tuer. Dans un deuxième temps, 43 % des personnes interrogées signalent la possibilité d’être elles-mêmes blessées ou tuées, ou de devenir paralysées à la suite d’un accident. Près de la moitié des répondants (46 %) se préoccupent de la simple possibilité d’avoir un accident. Même si cette possibilité soulève moins d’inquiétudes que les trois principales sources de préoccupations susmentionnées, 38 % des répondants affirment que la possibilité d’avoir un dossier criminel permanent qui pourrait avoir des conséquences sur leurs emplois ou sur leurs déplacements internationaux les préoccupe, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 29 % de 2017. Vingt-deux pour cent des répondants se disent préoccupés par la possibilité de se faire prendre par la police, aussi en hausse par rapport aux 14 % de 2017. Les autres préoccupations, plus limitées, sont l’augmentation des primes d’assurance, le jugement de la famille ou des pairs, ou des dommages à des biens.

Les répondants étaient ensuite invités à consulter une liste dans laquelle les blessures, la paralysie et la mort étaient séparées dans des catégories distinctes. Parmi les trois catégories de cette liste, « mourir » est le choix le plus fréquent (21 %), suivi par « être blessé » (19 %) et par « être paralysé » (15 %). Les réponses multiples étaient acceptées, de telle sorte que les répondants pouvaient choisir à l’unisson ces trois réponses, s’ils le souhaitaient.

## Graphique 23 : Plus grande préoccupation liée aux facultés affaiblies



**Q15** : « Quelle serait votre plus grande préoccupation relativement à la conduite sous l'effet du cannabis? »

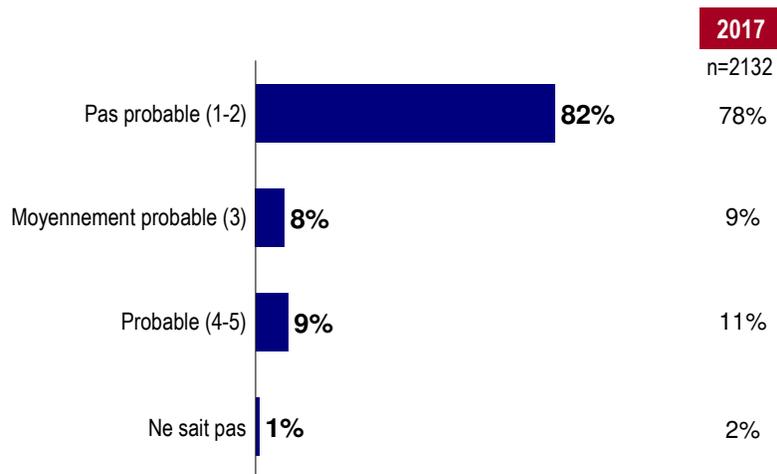
**Base** : n=2024, \*en raison de la capacité des répondants de choisir plus d'une réponse, le pourcentage global n'est pas cumulatif.

- Les personnes âgées de 25 à 34 et de 35 à 44 ans sont moins susceptibles d'indiquer que leur plus grande préoccupation est la possibilité de blesser quelqu'un, de le laisser paralysé ou de le tuer (62 à 65 %).
- C'est aussi le cas des consommateurs récents de cannabis (60 %).
- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans et les 25 à 34 ans sont beaucoup plus enclins que les autres groupes à se préoccuper de la possibilité d'avoir un casier judiciaire permanent (52 % des 16 à 24 et 46 % des 25 à 34 ans) ou de se faire prendre par la police (28 % des 16 à 24 ans et 37 % des 25 à 34 ans). En fait, collectivement, les jeunes sont aussi nombreux à être préoccupés par la possibilité d'avoir un casier judiciaire ou de se faire prendre que par la possibilité de blesser quelqu'un, de le laisser paralysé ou de le tuer. La prévalence de la préoccupation d'avoir un casier judiciaire ou de se faire prendre a augmenté depuis 2017 dans ces deux groupes d'âge. Cette prévalence est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes.
- La même tendance existe chez les consommateurs récents de cannabis où 44 % sont préoccupés par le fait d'avoir un casier judiciaire permanent et 38 % par le fait de se faire prendre par la police. Cette dernière a particulièrement augmenté depuis 2017, passant de 27 à 38 %.

## Probabilité d'accepter de monter à bord

Lorsqu'interrogés sur la probabilité qu'ils montent dans le véhicule d'une personne sous l'effet du cannabis, plus de huit répondants sur dix (82 %) affirment qu'ils ne le feraient pas, ce qui représente une légère hausse par rapport aux 78 % de 2017. Neuf pour cent des gens indiquent qu'il est probable qu'ils le fassent et huit pour cent considèrent cette probabilité comme moyenne, ce qui est en harmonie avec les résultats obtenus en 2017.

**Graphique 24 : Probabilité d'accepter de monter à bord**



**Q20 :** « À quel point est-il probable que vous acceptiez de monter dans le véhicule d'une personne si vous savez qu'elle est sous l'effet du cannabis? »

**Base :** n=2024

- La majorité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (77 %) sont peu enclins à accepter de monter à bord du véhicule d'une personne sous l'effet du cannabis, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017 (73 %). Cependant, les résultats indiquent qu'une personne sur cinq est toujours à risque, car 11 % d'entre elles disent qu'il est probable qu'elles acceptent une telle situation. Il est également à noter que les répondants âgés de moins de 20 ans sont les moins enclins à accepter (88 % déclarent qu'il est peu probable qu'ils acceptent, comparativement à 69 % des 20 à 24 ans).
- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont les plus susceptibles d'accepter, 12 % affirmant que cela est moyennement probable et 21 % que cela est probable. Ces statistiques démontrent que certains gains ont été réalisés depuis 2017, alors que 42 % affirmaient qu'il était probable qu'ils acceptent. En revanche, les gens âgés de plus de 45 ans sont très peu enclins à accepter (82 à 91 % dans les deux groupes des personnes plus âgées).
- Dans une proportion encore plus marquée, 23 % des personnes ayant récemment consommé du cannabis seraient susceptibles d'accepter de monter à bord d'une voiture

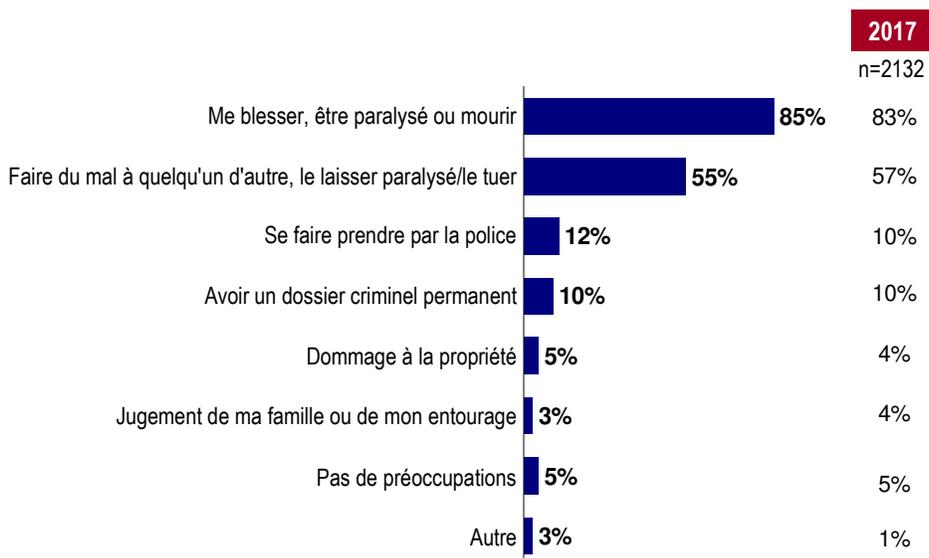
dont le conducteur est sous l'effet du cannabis et 15 % d'entre elles disent qu'il est moyennement probable qu'ils le fassent. En 2017, néanmoins, 54 % des participants indiquaient qu'il était moyennement probable qu'ils acceptent, ce qui met en évidence des gains importants.

### ***Préoccupations du point de vue du passager***

L'étude abordait également les préoccupations des passagers montant à bord d'un véhicule conduit par une personne sous l'effet du cannabis. Comme en 2017, la principale préoccupation est de se blesser, d'être paralysé ou d'être tué dans un accident (85 %). Bien qu'il s'agisse toujours d'une préoccupation importante, moins de répondants sont préoccupés par la perspective de blesser quelqu'un, de le laisser paralysé ou de le tuer (55 %). Encore une fois, en tant que passager, les risques de se faire prendre par la police (10 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (10 %) représentent un facteur de préoccupation beaucoup moins important. Quatre pour cent seulement des répondants affirment se préoccuper du risque de dommage à la propriété et, dans une proportion de trois pour cent, de s'attirer le jugement de membres de leur famille ou de leurs pairs. En règle générale, ces résultats sont en harmonie avec ceux de 2017.

À l'instar de la question posée aux conducteurs, nous avons présenté séparément aux répondants les risques d'être blessés, de mourir ou de devenir paralysés. Les résultats révèlent que, selon le point de vue des passagers, le risque d'être blessé (68 %) ou tué (49 %) soulève des préoccupations beaucoup plus vives, tandis que les répondants se préoccupent moins du risque d'être paralysés (36 %).

## Graphique 25 : Préoccupations du point de vue du passager



Seules les réponses de 2% et plus sont montrées

**Q21** : « Si vous occupiez le siège de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis, quelles seraient vos préoccupations, s'il y en a? »

**Base** : n=2024

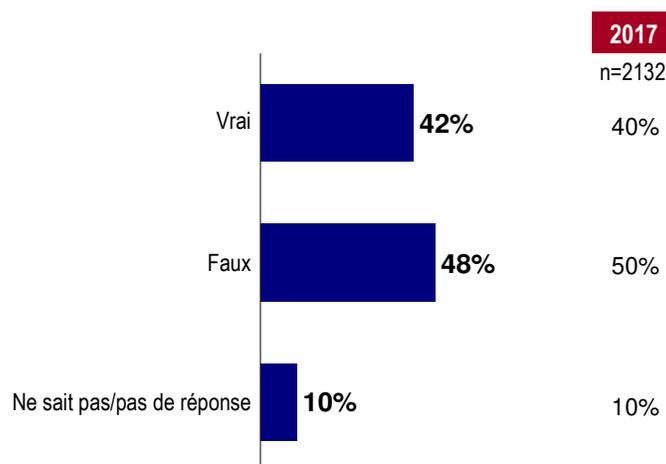
- Bien que la possibilité de se blesser, d'être paralysé ou d'être tué est de loin la principale préoccupation dans l'ensemble des groupes d'âge, particulièrement chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (88 %; une hausse par rapport aux 67 % de 2017), ce groupe d'âge plus jeune est aussi plus enclin que toute autre cohorte à se préoccuper de se faire prendre par la police (24 %, en harmonie avec les résultats de 2017) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (21 %; beaucoup moins élevé que les 40 % de 2017).
- Pour les consommateurs récents de cannabis, la tendance est la même pour ce qui est de se faire prendre par la police (19 %).

## D. COMPORTEMENT NORMALISÉ

### *Acceptabilité sociale*

Les résultats révèlent que les perceptions de la population sont partagées pour ce qui est de l'acceptabilité sociale de la conduite sous l'effet du cannabis. Même si la moitié des répondants ne sont pas d'accord pour dire que l'énoncé présenté est vrai, 42 % affirment qu'il est plus acceptable socialement de conduire sous l'effet du cannabis que de conduire sous l'effet de l'alcool. Dix pour cent des répondants se disent incertains. Ces résultats reflètent de près ceux obtenus en 2017.

**Graphique 26 : Acceptabilité sociale**



**Q3b** : « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Conduire sous l'effet du cannabis est socialement plus acceptable que conduire sous l'effet de l'alcool. »

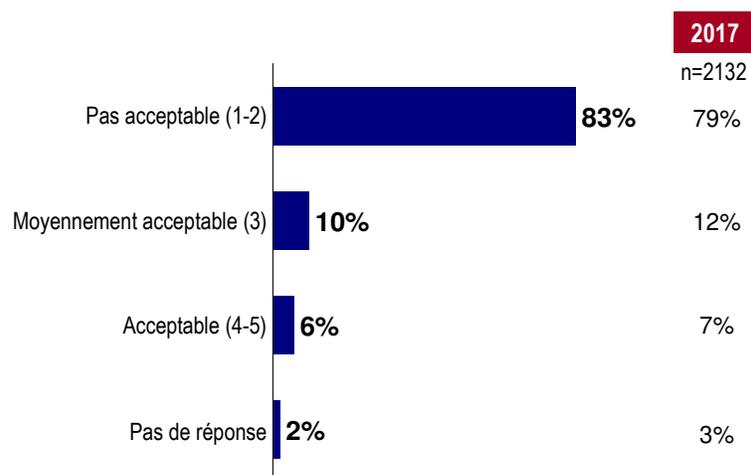
**Base** : n=2024

- L'acceptabilité sociale de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'influence de l'alcool est plus forte chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (59 %) et chez les 25 à 34 ans (57 %), ce qui est précisément ce qu'elle était en 2017 parmi les jeunes de 25 à 34 ans, mais est plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (50 %).
- Comme en 2017, la tendance est la même chez les consommateurs récents de cannabis (51 %), quoiqu'elle ait baissé en comparaison avec les 57 % de 2017.

## Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies

En ce qui a trait à la mesure dans laquelle il est acceptable pour les gens qu'ils connaissent de conduire sous l'effet du cannabis, une nette majorité des répondants (83 %) dit qu'ils ne considèrent pas cela comme acceptable, ce qui représente une augmentation par rapport aux 79 % de 2017. Seuls 10 % des répondants considèrent cela comme moyennement acceptable et six pour cent d'entre eux le considèrent comme acceptable.

**Graphique 27 : Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies**



**Q14 :** « À quel point est-il acceptable que les gens que vous connaissez conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

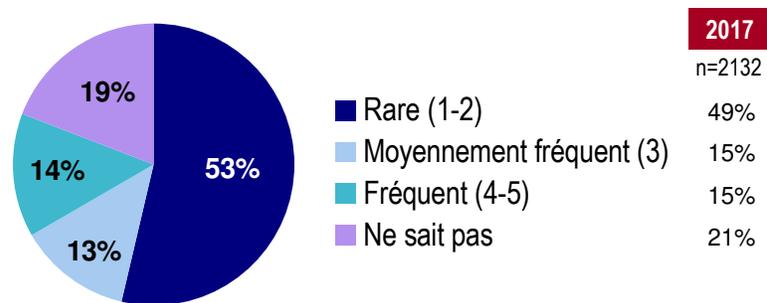
**Base :** n=2024

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans (76 %) ne considèrent généralement pas la conduite sous l'effet du cannabis comme acceptable, ce qui est en harmonie avec les 74 % de 2017.
- Bien que 73 % des répondants âgés de 25 à 34 pensent que ce n'est pas acceptable, 12 % trouvent cela acceptable et 14 % trouvent cela moyennement acceptable. Cependant, l'acceptabilité a augmenté de 10 points de pourcentage depuis 2017, alors qu'elle se situait à 63 %.
- Cependant, les jeunes (8 à 12 % des personnes de moins de 44 ans) sont plus susceptibles de considérer la conduite sous l'effet du cannabis comme acceptable, alors que les Canadiens plus âgés ont moins tendance à trouver cela acceptable (2 %).
- L'acceptation est également considérablement plus importante chez les consommateurs récents de cannabis, où 18 % trouvent cela moyennement acceptable et 14 % estiment que c'est acceptable, bien que ces proportions soient inférieures à celles de 2017, quand 43 % avaient indiqué un certain niveau d'acceptation.

## Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis

Lorsqu'on leur demande à quel point il est courant pour les gens qu'ils connaissent (p. ex., amis, famille, collègues de travail) de conduire sous l'effet du cannabis, un peu plus de la moitié des répondants (53 %) indique que cette situation se présente rarement, ce qui constitue une hausse par rapport aux 49 % enregistrés en 2017. Néanmoins, 14 % affirment que cela se produit fréquemment, alors que la même proportion (13 %) croit qu'il s'agit d'une situation moyennement fréquente.

**Graphique 28 : Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis**



**Q18 :** « Selon ce que vous savez, à quel point est-il fréquent que les gens que vous connaissez (p. ex., amis, familles, collègues de travail) conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

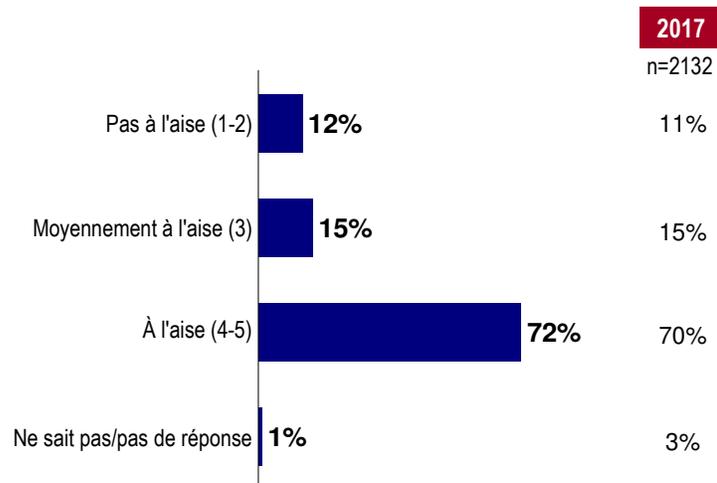
**Base :** n=2024

- Un peu moins de six personnes sur dix âgées de 16 à 24 ans (58 %) déclarent qu'il s'agit d'une situation rare, et seulement 17 % que cela se produit fréquemment. Ce résultat est semblable à celui de 2017, alors que 54 % des répondants affirmaient que cela se produisait rarement.
- De même, 54 % des répondants âgés de 25 à 34 ans signalent qu'il s'agit d'un événement rare, mais 21 % disent que c'est fréquent, ce qui est inférieur aux 26 % de 2017.
- Aussi, 23 % des consommateurs récents de cannabis mentionnent qu'il s'agit d'une situation commune, et 20 % croient que c'est moyennement fréquent, bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport aux 50 % indiquant une certaine fréquence en 2017.

## Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies

Lorsqu'interrogés sur leur niveau d'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de leur famille de conduire s'ils croient que ses facultés sont affaiblies après avoir consommé du cannabis, la majorité des répondants (72 %) indiquent être à l'aise de le faire, comme c'était également le cas en 2017. Toutefois, douze pour cent déclarent qu'ils ne seraient pas à l'aise et 15 % affirment qu'ils seraient moyennement à l'aise, comme c'était aussi le cas en 2017.

**Graphique 29 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies**



**Q22 :** « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille de conduire si vous aviez l'impression qu'il avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

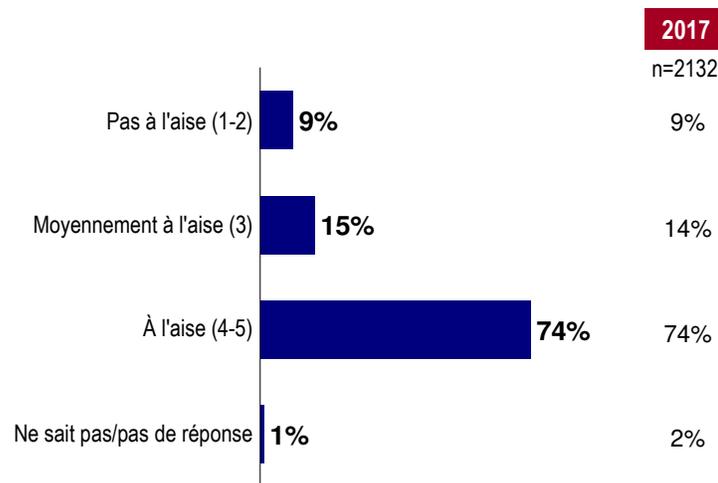
**Base :** n=2024

- Le niveau d'aise est légèrement inférieur chez les personnes de moins de 45 ans (68 à 73 %), comparativement aux personnes âgées de 45 à 64 ans, où il est de 77 à 78 %. En fait, le niveau d'aise est le plus bas chez les aînés (65 %). Depuis 2017, les niveaux d'aise sont passés de 61 à 68 % chez les personnes âgées de moins de 25 ans, et de 65 à 71 % chez les personnes âgées de 25 à 34 ans.
- De même, les parents de jeunes de 16 à 24 ans figurent parmi les personnes qui se disent le plus à l'aise (79 %), comme c'était le cas en 2017.

### Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers

Également en harmonie avec les résultats de 2017, 74 % des répondants seraient à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de leur famille d'accepter de monter à bord d'une voiture s'ils ont l'impression que les facultés du conducteur sont affaiblies à la suite de la consommation de cannabis. Toutefois, 15 % des gens indiquent qu'ils seraient moyennement à l'aise seulement, et neuf pour cent qu'ils ne le seraient pas.

**Graphique 30 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers**



**Q23 :** « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille d'accepter de monter dans la voiture d'un conducteur si vous aviez l'impression que celui-ci avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

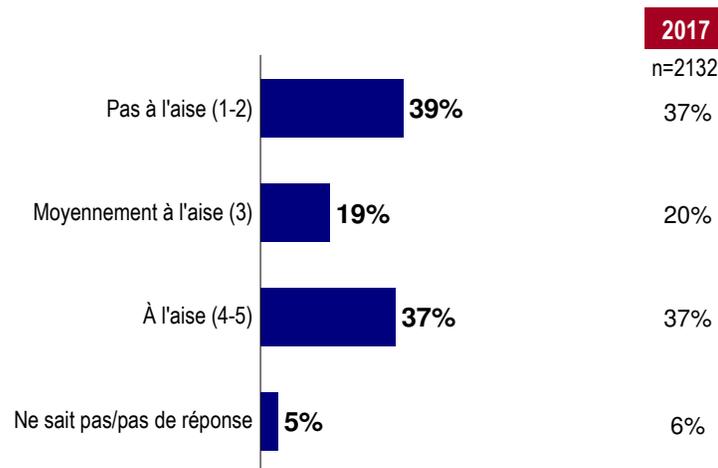
**Base :** n=2024

- Les mêmes tendances sont observées en ce qui concerne le niveau d'aise au moment d'empêcher une personne d'accepter de monter dans un véhicule conduit par une personne aux facultés affaiblies, les aînés se disant moins à l'aise de le faire (67 %, une baisse par rapport aux 79 % de 2017), alors que les 45 ans et plus, tout comme les parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans, ont plus tendance à être à l'aise de le faire (79 à 82 %). Les jeunes et les personnes âgées de 25 à 34 ans (73 %) sont généralement dans la moyenne des personnes qui se disent à l'aise, une légère hausse par rapport aux 65 % de 2017.

### Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police

Les Canadiens sont résolument moins à l'aise de signaler aux services de police qu'ils savent que quelqu'un conduit avec les facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis. Bien que 37 % des répondants disent se sentir à l'aise, une proportion semblable (39 %) affirme le contraire, alors que 19 % sont moyennement à l'aise, comme c'était le cas en 2017.

**Graphique 31 : Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police**



**Q24 :** « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait de le signaler à la police si vous saviez que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

**Base :** n=2024

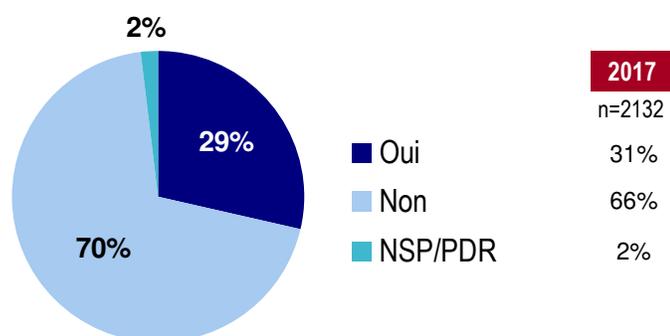
- Bien que les moins de 35 ans ne soient pas moins à l'aise que leurs homologues plus âgés lorsqu'ils tentent d'empêcher quelqu'un de conduire avec les facultés affaiblies, ils sont beaucoup moins à l'aise de rapporter un tel geste à la police (25 à 27 % indiquant qu'ils sont à l'aise, mais 48 à 49 % affirment ne pas l'être). Ce sont les aînés qui sont les plus à l'aise (45 %). Le niveau d'aise inférieur des moins de 25 ans et des 25 à 34 ans ressemble à la proportion de 45 % observés en 2017.
- Les consommateurs récents de cannabis sont également moins à l'aise dans ce domaine : 24 % disent être à l'aise, mais 53 % indiquent être mal à l'aise, ce qui représente toutefois une diminution par rapport aux 58 % de 2017.

## E. INFORMATION

### *Incidence des recherches de renseignements*

L'incidence de la recherche de renseignements au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite est modérée, ce qui est en harmonie avec les résultats de 2017. Près de trois répondants sur dix (29 %) indiquent avoir recherché de l'information, bien que plus des deux tiers ne l'aient pas fait (70 %, une légère hausse par rapport aux 66 % de 2017).

**Graphique 32 : Incidence des recherches de renseignements**



**Q7** : « Avez-vous déjà recherché des renseignements sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite? »

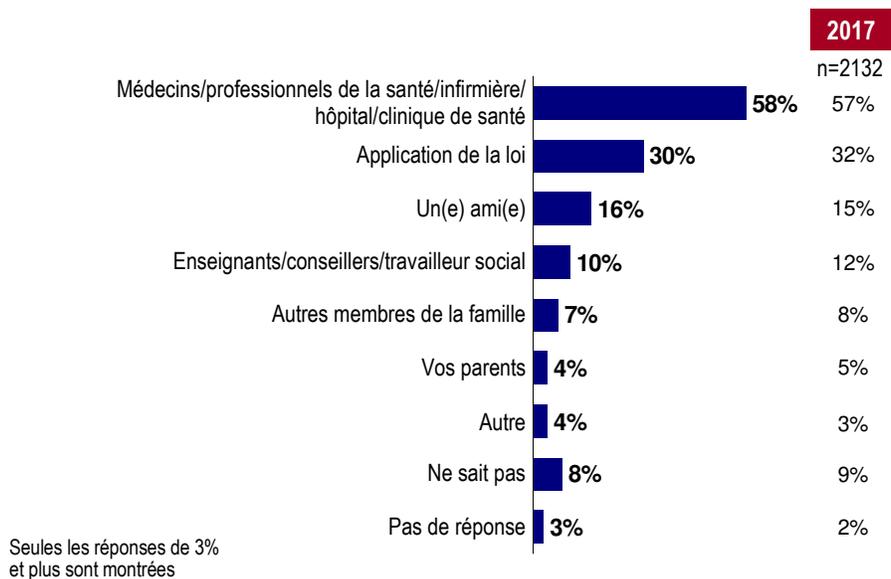
**Base** : n=2024

- Les jeunes âgés de moins de 25 ans (37 %; une hausse par rapport aux 31 % de 2017), particulièrement les 20 à 24 ans (47 %), ont plus tendance que les autres groupes d'âge à rechercher de l'information au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite. Les personnes âgées de 44 à 54 ans sont les moins susceptibles d'avoir recherché de tels renseignements (18 %, en baisse par rapport aux 27 % de 2017).
- Les consommateurs récents de cannabis sont un peu plus susceptibles d'avoir fait des recherches sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite (36 %).
- Les parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans sont un peu moins enclins à dire qu'ils ont recherché de l'information sur les effets qu'ont les drogues sur la conduite automobile (22 %, en baisse comparativement aux 34 % de 2017).

## Sources d'information qui inspirent confiance

Lorsqu'interrogés sur les sources d'information qu'ils consultent pour en apprendre u sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite, les répondants privilégient par une large marge les professionnels de la santé comme la source la plus digne de confiance, choisie par plus de la moitié d'entre eux (58 %, 57 % en 2017). Trois personnes sur dix (30 %) indiquent que la police est la source qu'elles privilégient, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 32 % de 2017. Une personne sur sept (16 %) mentionne un ami et une personne sur dix (10 %) se tournerait vers un enseignant, un conseiller ou un travailleur social. D'autres sources sont mentionnées beaucoup moins fréquemment.

**Graphique 33 : Sources d'information qui inspirent confiance**



**Q8 :** « Si vous parliez avec quelqu'un pour obtenir des informations sur les effets des drogues sur la capacité de conduire, avec qui pourriez-vous parler? »

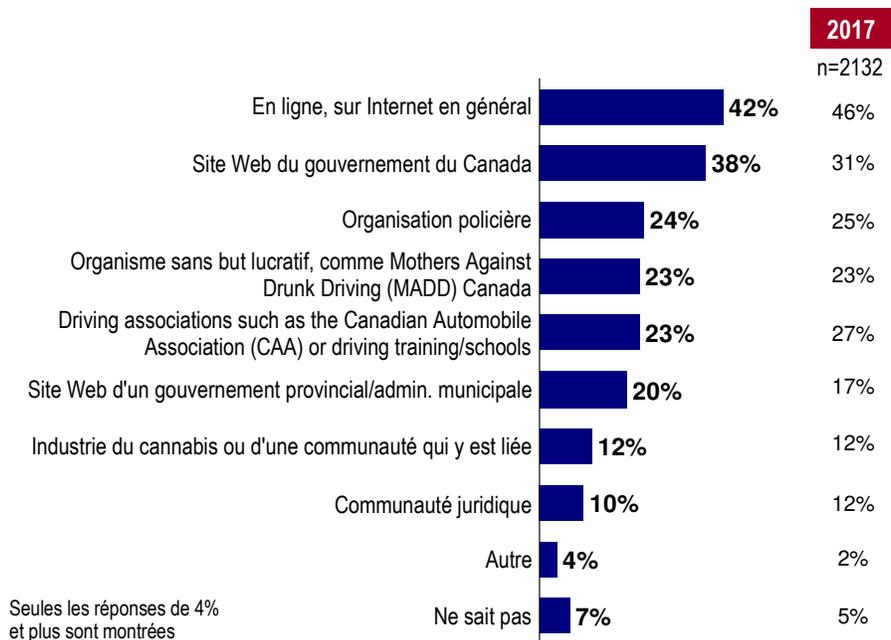
**Base :** n=2024

- Tout comme en 2017, les jeunes âgés de 16 à 24 ans font partie de la seule cohorte qui est susceptible de se tourner vers un ami (29 %; 30 % en 2017), un enseignant, un conseiller ou un travailleur social (21 %), ou un parent (20 %, ce qui augmente à 28 % chez les 16 à 19 ans).
- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont tout aussi susceptibles de s'adresser à un ami (24 %), mais font plus confiance aux professionnels de la santé que les autres (71 %; hausse considérable par rapport aux 57 % de 2017).
- Les consommateurs récents de cannabis sont plus susceptibles que les autres de s'adresser à leurs amis (22 %), ce qui est en harmonie avec les résultats de 2017.

## Sources d'information préférées en ligne

Les répondants devaient indiquer les sources en ligne qu'ils consulteraient pour obtenir de l'information au sujet des effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite. Deux cinquièmes (42 %, une baisse de cinq points de pourcentage par rapport à 2017) citent Internet en général, sans mention d'une organisation spécifique. La source particulière la plus souvent signalée est un site Web du gouvernement du Canada, selon 38 % des répondants<sup>3</sup>, ce qui représente une augmentation par rapport aux 31 % de 2017. Près d'une personne sur quatre se tournerait vers une organisation policière (24 %), l'Association canadienne de l'automobile (23 %, une baisse de 6 % par rapport à 2017) ou un organisme sans but lucratif, comme Mothers Against Drunk Driving Canada (23 %). Une personne sur cinq mentionne un site Web de son gouvernement provincial ou de son administration municipale (20 %, une hausse par rapport aux 17 % de 2017).

**Graphique 34 : Sources d'information préférées en ligne**



**Q9 :** « Si vous aviez à rechercher des renseignements en ligne sur les effets de la drogue sur la capacité de conduite, où serait-il le plus probable que vous recherchiez des renseignements fiables? »

**Base :** n=2024

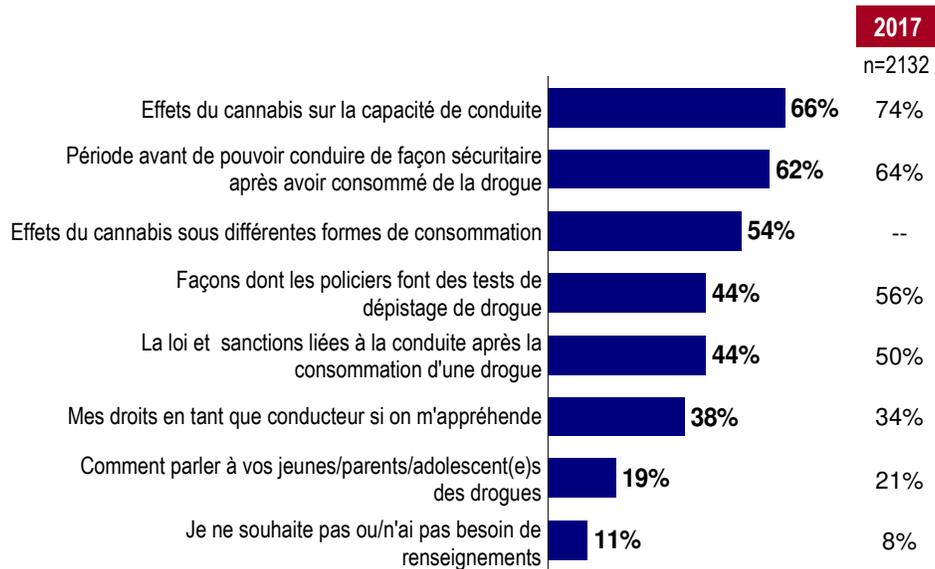
<sup>3</sup> Le lecteur doit tenir compte du fait qu'il était indiqué que le gouvernement du Canada parrainait le sondage.

- Comparativement aux autres groupes d'âge, les jeunes âgés de 16 à 24 ans et de 25 à 34 ans sont plus susceptibles de choisir plusieurs des éléments présentés. Par exemple, de 45 à 46 % auraient accès à un site Web du gouvernement du Canada, de 19 à 22 % s'adresseraient à l'industrie du cannabis, et de 13 à 16 % feraient des recherches sur des sites Web juridiques.
- Les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus susceptibles de rechercher des organisations en ligne, comme des organismes sans but lucratif (27 %) et des associations automobiles (27 %).
- Les consommateurs récents de cannabis auraient plus tendance à se tourner vers l'industrie du cannabis elle-même (22 %).

### ***Types de renseignements recherchés***

Les répondants devaient aussi indiquer les types d'information qu'ils voudraient consulter au sujet des effets et des risques de la consommation de drogues sur la capacité de conduite. Les deux tiers (66 %, une diminution par rapport aux 74 % de 2017) aimeraient en apprendre davantage sur les effets du cannabis sur la capacité de conduite, ou sur le temps d'attente pour conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue (62 %). Plus de la moitié des répondants (54 %) aimerait connaître les effets de différentes formes de consommation de cannabis (non inclus dans la liste présentée en 2017). Un peu plus de la moitié (44 %, en baisse par rapport aux 56 % de 2017) des répondants aimeraient obtenir de plus amples renseignements au sujet de la façon dont les policiers font des tests de dépistage de drogues. Une proportion semblable (44 %, en baisse par rapport aux 50 % de 2017) souhaite en savoir plus au sujet des lois et des sanctions liées à la conduite avec les facultés affaiblies. Le tiers (38 %) des répondants s'intéressent aux droits des conducteurs s'ils se font appréhender, tandis que le cinquième (19 %) aimerait recevoir des conseils au sujet des façons de discuter de la consommation de drogues avec des membres de leur famille.

## Graphique 35 : Types de renseignements recherchés



Seules les réponses de 3% et plus sont montrées

**Q10** : « S'il y a lieu, quels renseignements aimeriez-vous obtenir sur les risques et effets de la conduite après la consommation d'une drogue? »

**Base** : n=2024

- Les jeunes de 16 à 24 ans ont beaucoup plus tendance à s'intéresser à de l'information concernant le temps qu'il faut attendre pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue (68 %, en hausse par rapport aux 60 % de 2017), les lois et les sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies (60 %), la façon dont les policiers font des tests de dépistage (50 %) ainsi que les droits des conducteurs lorsqu'ils se font appréhender (56 %, une hausse considérable par rapport aux 39 % de 2017). La tendance est en grande partie la même chez les consommateurs récents de cannabis et, dans une moindre mesure, chez les répondants âgés de 25 à 34 ans.
- Les parents de jeunes de 16 à 24 ans souhaitent davantage apprendre à parler avec les membres de leur famille de la consommation de drogues (26 %, en harmonie avec les 29 % de 2017).

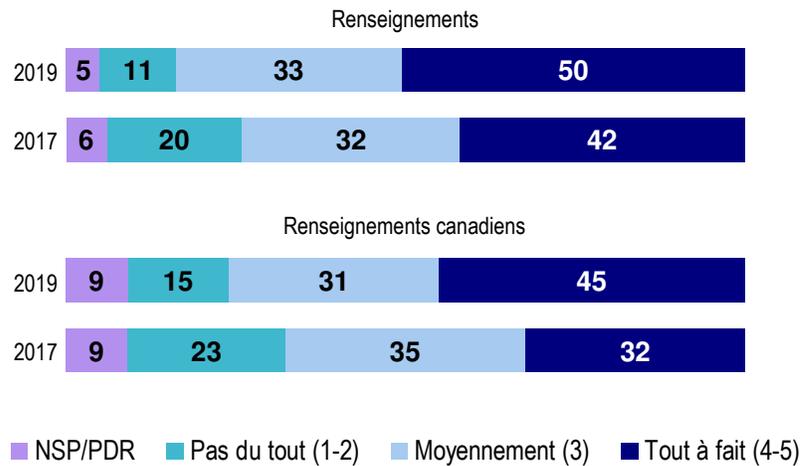
### ***Accès perçu à des sources d'information fiables***

Tout comme en 2017, les répondants devaient indiquer s'ils croyaient disposer de suffisamment d'information fiable au sujet des effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite afin de pouvoir prendre des décisions éclairées par rapport aux risques qui y sont associés. La moitié des répondants de l'échantillon du sondage devaient répondre à des questions au sujet de l'information en général, tandis que l'autre moitié devait se prononcer au sujet de l'information canadienne en particulier.

Selon les résultats obtenus, les Canadiens se sentent mieux informés aujourd'hui qu'en 2017 sur la disponibilité de renseignements fiables leur permettant de prendre des décisions éclairées. La moitié des répondants (50 %) indique disposer de suffisamment de renseignements pour prendre une décision éclairée, une augmentation par rapport aux 42 % de 2017. Comme pour les résultats de 2017, le tiers (33 %) des répondants considèrent comme moyen l'accès qu'ils ont à de l'information. Une personne sur dix (11 %) n'a pas l'impression d'avoir suffisamment d'information à sa disposition, une baisse par rapport aux 20 % de 2017.

Les Canadiens sont tout aussi positifs lorsqu'il est question de l'accès à de l'information canadienne (c.-à-d. à du contenu d'origine canadienne). Un peu moins de la moitié (45 %) des Canadiens déclare que des renseignements canadiens sont disponibles, comparativement à 32 % en 2017. Le tiers (31 %, une légère baisse par rapport aux 35 % de 2017) signale une disponibilité moyenne et moins d'une personne sur cinq (15 %, une baisse par rapport aux 23 % de 2017) croit que l'information disponible est limitée.

## Graphique 36 : Accès perçu à des sources d'information fiables



**Q10a/b :** « À quel point diriez-vous que les renseignements que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? »

**Base :** n= 1031/993

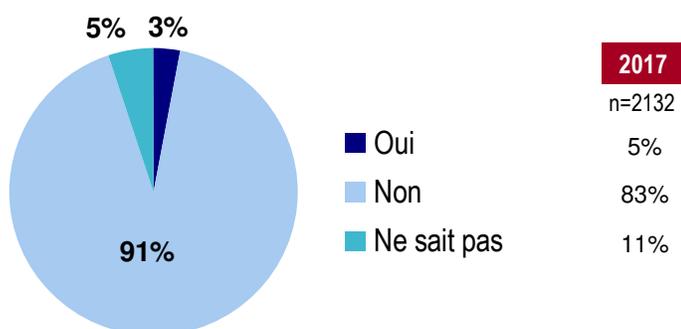
- Les consommateurs récents de cannabis (58 %) sont plus susceptibles que les autres de dire qu'ils ont accès à des renseignements fiables, comparativement à 46 % en 2017.

## F. LOIS SUR LE CANNABIS ET CONSÉQUENCES

### *Connaissances actuelles sur la légalité*

En général, les Canadiens savent qu'il n'est pas légal de conduire sous l'effet du cannabis. Dans une proportion de neuf sur dix (91 %, comparativement à 83 % en 2017), les répondants reconnaissent qu'il est actuellement illégal de conduire un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue. Toutefois, une personne sur vingt (5 %) est toujours d'avis qu'il est légal de le faire et cinq pour cent des gens sont incertains.

**Graphique 37 : Connaissances actuelles sur la légalité**



**Q31** : « Selon ce que vous savez, est-il actuellement légal au Canada de conduire sous l'effet du cannabis? »

**Base** : n=2024

- Il y a peu de différences dignes de mention entre les différents segments dans ce domaine.

## Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés

Selon les résultats du sondage, les Canadiens sont incertains du temps qu'un conducteur doit attendre pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. En fait, plus d'une personne sur quatre (34 %) se dit incertaine. Le cinquième des répondants (18 %) estime qu'il faut attendre trois heures ou plus avant de conduire, et une proportion moindre (18 %, une augmentation par rapport aux 13 % de 2017) est d'avis qu'il est plus sage de conduire après une nuit de sommeil. Peu de gens croient qu'une ou deux heures (3 %) ou deux ou trois heures (8 %) sont suffisantes.

**Graphique 38 : Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés**



Seules les réponses de 2% et plus sont montrées

**Q33** : « Selon ce que vous savez, combien de temps faut-il attendre après avoir consommé du cannabis pour pouvoir conduire un véhicule en toute sécurité? »

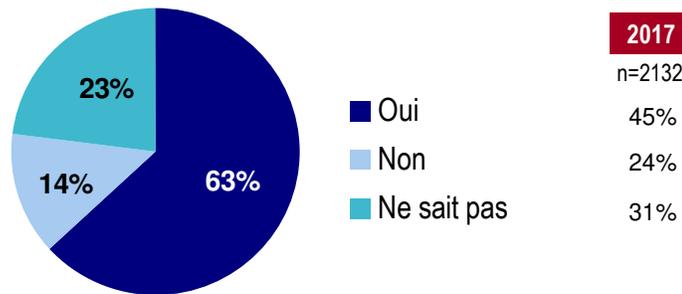
**Base** : n=2024

- Plus de la moitié des personnes âgées de 25 à 34 ans a tendance à croire qu'il est suffisant d'attendre quelques heures. Par exemple, cinq pour cent croient qu'une à deux heures suffisent, 12 % estiment que deux à trois heures sont suffisantes et 36 % indiquent qu'au moins trois heures sont nécessaires. Les Canadiens âgés de 65 ans et plus ont tendance à dire qu'une nuit de sommeil complète est nécessaire (22 %).
- Ces tendances étaient semblables en 2017.

## Connaissances des technologies de dépistage

Les résultats suggèrent que les Canadiens savent davantage que les services policiers sont en mesure de dépister l'intoxication par le cannabis chez les conducteurs qui sont appréhendés sur la route. En 2017, 45 % des Canadiens estimaient que la police pouvait détecter les facultés affaiblies, ce qui est passé à 63 % en 2020. Plus d'une personne sur dix (14 %) croit toujours que la police ne peut pas détecter des facultés affaiblies par le cannabis. La proportion des répondants qui ne sont pas certains a aussi diminué, 23 % indiquant qu'ils ne le savent pas, comparativement à 31 % en 2017.

**Graphique 39 : Connaissances des technologies de dépistage**



**Q34** : « Selon ce que vous savez, la police est-elle capable de dépister si les conducteurs qu'elle appréhende sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis? »

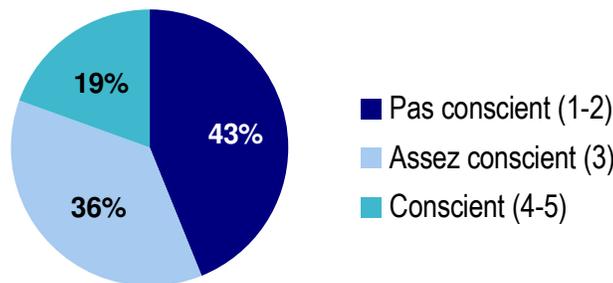
**Base** : n=2024

- Les Canadiens âgés de moins de 25 ans (71 %; une hausse par rapport aux 55 % de 2017) sont plus susceptibles de croire que la police peut détecter les facultés affaiblies par le cannabis, alors que les 25 à 44 ans (57 à 58 %, comparativement à 44 % en 2017) ont moins tendance à le croire.

### Connaissances des lois sur le cannabis et des sanctions

Une minorité de Canadiens estiment être au courant des lois sur le cannabis et des conséquences juridiques de la violation de ces lois. Une personne sur cinq (19 %) sait que toute personne qui viole les lois canadiennes sur le cannabis est passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement, tandis que 43 % affirment ne pas être au courant et 36 % en sont peu conscients.

**Graphique 40 : Connaissances des lois sur le cannabis et des sanctions**



**Q39 :** « Actuellement, une personne peut être passible d'amendes ou de peines de prison pour avoir enfreint les lois canadiennes sur le cannabis. Dans quelle mesure diriez-vous que vous connaissez les lois sur le cannabis et les conséquences juridiques de la violation des lois sur le cannabis? »

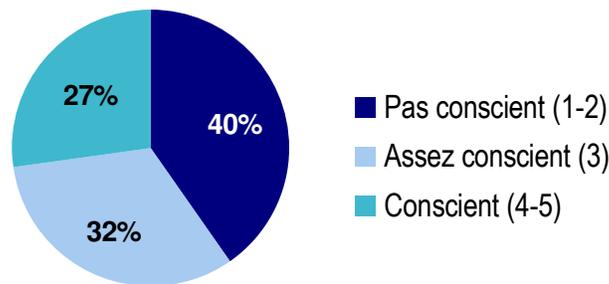
**Base :** n=2024

- Les Canadiens âgés de 25 à 35 ans (26 %), ainsi que les consommateurs récents de cannabis (29 %) sont plus susceptibles d'indiquer qu'ils connaissent les lois sur le cannabis.

## Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis

Les répondants étaient informés que les sanctions s'appliquant à la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis peuvent entraîner une amende de mille dollars, la perte du permis de conduire ainsi qu'un casier judiciaire et une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois, voire davantage, à la suite d'un accident entraînant une blessure. Plus du quart (27 %) des Canadiens sont au courant de ces sanctions, alors que deux Canadiens sur cinq (40 %) n'en sont pas conscients et le tiers (32 %) n'en est pas très conscient.

**Graphique 41 : Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis**



**Q36a** : Actuellement, toute conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue entraîne une amende de 1 000 dollars et la perte du permis pendant douze mois. Cela peut aussi entraîner une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois ainsi qu'un dossier criminel permanent. Lorsqu'un accident entraîne une blessure ou cause la mort, la sentence peut être de dix ans de prison.

« Dans quelle mesure étiez-vous conscient des conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue avant aujourd'hui? »

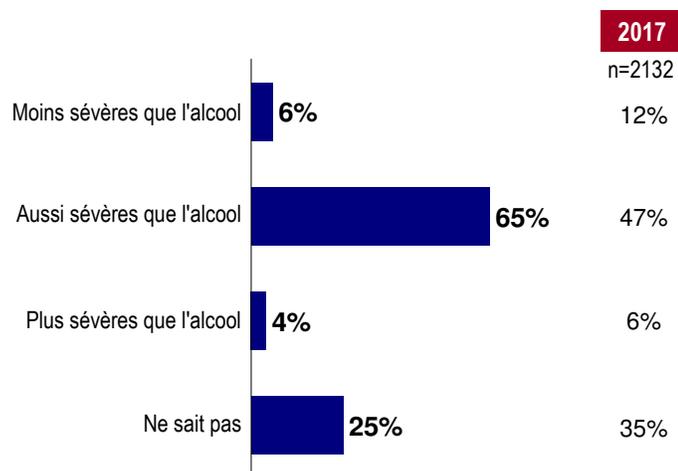
**Base** : n=2024

- Les consommateurs récents de cannabis (32 %) sont plus enclins à connaître les sanctions que les autres Canadiens.

### *Sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool*

Lorsqu'invités à indiquer s'ils croient que les sanctions associées à la conduite d'un véhicule sous l'effet du cannabis sont plus sévères, moins sévères ou aussi sévères que celles associées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, la plupart des Canadiens croient que les sanctions sont les mêmes (65 %, une augmentation considérable par rapport aux 47 % de 2017). Moins d'une personne sur dix (6 %, comparativement à 12 % en 2017) estime toutefois que les sanctions reliées au cannabis sont moins sévères que celles qui se rattachent à l'alcool, alors que quatre pour cent des répondants croient qu'elles sont plus sévères. Une proportion notable des Canadiens est encore incertaine (25 %, passablement plus bas que les 35 % de 2017).

**Graphique 42 : Sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool**



**Q35** : « Est-ce que les sanctions pour conduite avec facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis sont moins sévères, aussi sévères ou plus sévères que celles liées à la consommation d'alcool? »

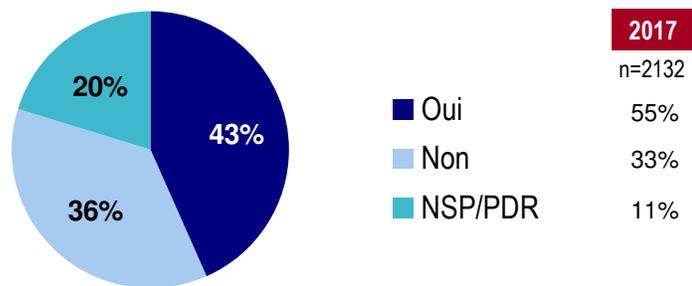
**Base** : n=2024

- Les consommateurs récents de cannabis sont plus susceptibles de dire que les sanctions sont les mêmes (72 %) ou plus sévères (7 %) que pour l'alcool.

### Opinion au sujet des sanctions actuelles

Moins de la moitié des Canadiens (43 %) est d'avis que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis, tandis que plus du tiers (36 %) estime qu'elles ne sont pas assez strictes et une personne sur cinq (20 %) est incertaine.

**Graphique 43 : Opinion au sujet des sanctions actuelles**



**Q36** : « Croyez-vous que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

**Base** : n=2024

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans (55 %, particulièrement les 20 à 24 ans, à 57 %) ont plus tendance à dire que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis. C'est aussi le cas des consommateurs récents de cannabis (55 %).

# ANNEXES

## A. DÉTAILS DE LA MÉTHODOLOGIE

### *Source de l'échantillon*

L'échantillon du sondage était issu de notre panel *Probit*, dont les membres sont recrutés de façon aléatoire. Les panélistes de *Probit* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l'aide d'un système à composition aléatoire. Il s'agit de la même base de sondage et du même processus d'échantillonnage utilisés pour mener des enquêtes téléphoniques, considérés comme représentatifs de la population<sup>4</sup>. Une fois sélectionnés, nous avons communiqué avec eux par téléphone et les avons recrutés en leur demandant de créer un profil de base (c.-à-d. en répondant à l'instrument de base du sondage), qui comprenait un éventail de questions visant à obtenir des renseignements démographiques les décrivant. Nous leur demandions également s'ils souhaitaient répondre au sondage au téléphone ou en ligne. Tous les membres de l'échantillon étaient admissibles à une participation, y compris ceux qui ne possédaient qu'un téléphone cellulaire, ceux qui n'avaient pas accès à Internet et ceux qui préféreraient simplement répondre au téléphone plutôt qu'en ligne. Ce panel se compose d'un échantillon totalement représentatif de la population canadienne à partir duquel il est possible de sélectionner des échantillons aléatoires et recueillir des données d'une façon plus délibérée et en temps plus opportun que ce qui serait possible dans un sondage téléphonique traditionnel. Ce panel, qui regroupe plus de 100 000 membres, peut être tenu comme représentatif de la population canadienne (c'est-à-dire qu'une population cible donnée de notre panel correspond de très près à l'ensemble de la population), et il est donc possible de lui attribuer une marge d'erreur.

### *Mise à l'essai et administration*

Avant la tenue du sondage, le questionnaire a été mis à l'essai douze fois en anglais et dix-neuf fois en français. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version préliminaire du questionnaire afin de recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d'autres aspects du sondage. Des changements mineurs ont été apportés à la suite des essais, bien que quelques questions aient été enlevées pour respecter la durée voulue du sondage.

---

<sup>4</sup> Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, Statistique Canada.

Le sondage, qui s'est déroulé entre le 21 janvier et le 17 février 2020, utilisait un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d'invitation comprenait une description et une explication de l'objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu'un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d'identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d'invitation). Le questionnaire comprenait une brève présentation de l'étude et la raison d'être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle de la participation au sondage. La collecte des données du sondage s'est faite dans le respect de toutes les normes de l'industrie en vigueur. Tous les membres invités du panel étaient informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d'obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

Dans ce sondage, un échantillon de 13 889 participants a été établi uniquement au moyen du volet en ligne du panel *Probit*, même si plus de 6 800 invitations ont été envoyées en vue de cibler les jeunes âgés de 16 à 24 ans.

En tout, 1 002 membres de l'échantillon du panel ont été contactés au téléphone. Le taux de participation est normal pour une étude de ce type. Le taux de réponse s'est établi à 24 % chez les personnes de 25 ans ou plus et à 12 %<sup>5</sup> chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans. La durée moyenne du sondage était de 17 minutes.

Dans l'invitation, les répondants étaient informés que toutes leurs réponses demeurerait totalement confidentielles et qu'aucune réponse ne serait liée à des noms en particulier.

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données a fait l'objet d'un examen pour vérifier la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage et la pondération lors de la création de variables indépendantes, ce qui a servi à noter les tendances des sous-groupes (p. ex. âge, sexe, etc.) dans l'analyse. La pondération de l'échantillon se fondait sur les paramètres de la population selon les statistiques du plus récent recensement traitant de l'âge, du sexe, et des régions du pays.

---

<sup>5</sup> En ce qui concerne les 8 002 adultes composant l'échantillon, 679 messages n'ont pu être distribués (échantillon valide : 7 323) et 1 748 cas ont été achevés (1 714) ou considérés comme inadmissibles (34). Le taux de réponse de 14,7 % a été calculé en divisant les 1 748 sondages remplis ou rejetés par le nombre valide de personnes de l'échantillon invitées à y participer (n=7 323). D'autre part, au nombre des 6 889 jeunes composant l'échantillon, 325 messages n'ont pu être distribués, laissant un échantillon valide de 6 564 cas. Au nombre de ces cas, 771 ont été achevés (418) ou considérés comme inadmissibles (353). Le taux de réponse de 14,7 % a été calculé en divisant les 771 sondages remplis ou rejetés par le nombre valide de personnes de l'échantillon invitées à y participer.

## Caractéristiques de l'échantillon

Le tableau suivant présente l'échantillon utilisé dans le sondage de référence. Il comprend les caractéristiques démographiques liées à l'emploi, à l'éducation, au revenu, aux attributs culturels, à la langue, à l'âge et à la région. Chacune de ces caractéristiques est présentée pour l'échantillon complet de 2 132 Canadiennes et Canadiens.

**Tableau 2 : Tableau démographique**

<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>2017</b>
<i>Âge (non pondéré)</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
< 25 ans	21 %	20 %
25-34 ans	6 %	10 %
35-44 ans	16 %	14 %
45-54 ans	18 %	24 %
55-64 ans	17 %	18 %
65 ans ou plus	21 %	15 %
<i>Est-ce que vous êtes le parent ou le tuteur légal d'un ou de plusieurs enfants qui habitent actuellement dans votre ménage? Si c'est oui, combien?</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Oui	35 %	36 %
Non	64 %	76 %
Pas de réponse	0 %	1 %
<i>Quels sont les âges des enfants dans votre ménage?</i>	<i>751</i>	<i>836</i>
Moins de 5 ans	21 %	24 %
6 à 12 ans	31 %	35 %
13 à 15 ans	22 %	22 %
16 à 18 ans	27 %	26 %
19 à 24 ans	32 %	30 %
25 ans ou plus	11 %	11 %
<i>Niveau de scolarité (non pondéré)</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Huitième année/secondaire 2 ou moins	1 %	1 %
Études secondaires partielles	7 %	1 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	32 %	20 %
Certificat d'apprenti(e) inscrit(e) ou autre certificat ou diplôme de métier	6 %	5 %

<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>2017</b>
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire	21 %	20 %
Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un baccalauréat	8 %	8 %
Baccalauréat	14 %	26 %
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	9 %	15 %
Pas de réponse	0 %	1 %
<i>Revenu de ménage total</i>	<i>2005</i>	<i>2115</i>
Moins de 20 000 \$	6 %	9 %
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	11 %	11 %
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	12 %	15 %
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	13 %	12 %
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	13 %	14 %
100 000 \$ à moins de 120 000 \$	10 %	10 %
120 000 \$ à moins de 150 000 \$	10 %	7 %
150 000 \$ ou plus	14 %	11 %
Pas de réponse	12 %	12 %
<i>Êtes-vous né(e) au Canada?</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Oui	89 %	88 %
Non	11 %	12 %
<i>Langue le plus souvent parlée à la maison</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Anglais	79 %	78 %
Français	22 %	23 %
Autre	3 %	3 %
<i>Genre (non pondéré)</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Homme	48 %	48 %
Femme	51 %	51 %
Autre	1 %	0 %
Pas de réponse	1 %	1 %
<i>Région</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Colombie-Britannique	14 %	15 %
Alberta	11 %	11 %
Saskatchewan et Manitoba	7 %	6 %
Ontario	38 %	37 %

<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>2017</b>
Québec	23 %	22 %
Atlantique	7 %	9 %

L'échantillon surreprésente les gens ayant des études postsecondaires, dont 52 % sont allés à l'université, en comparaison avec les 23 % de la population, et sous-représente les répondants qui n'ont fait que des études primaires, secondaires ou collégiales. Cela s'explique en partie par le suréchantillon de jeunes Canadiens. Il y a moins de Canadiens nés à l'extérieur du Canada dans l'échantillon (14 %) que dans la population générale (25 %).

## B. SURVEY QUESTIONNAIRE (FRANÇAIS)

### WINTRO

#### *Introduction en ligne*

Merci d'avoir accepté de répondre à ce sondage. Toutes vos réponses vont demeurer absolument confidentielles.

[Cliquez ici](#) si vous souhaitez vérifier l'authenticité du présent sondage, suivi du code de projet 20200121-EK101. Cliquez ici pour lire notre politique de confidentialité.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et aux pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour mener à bien le projet de recherche. En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous permet d'accéder à vos renseignements personnels et de les modifier.

Quelques rappels avant de commencer ...

### DIRECTIVES

- \* Veuillez lire les questions attentivement et bien réfléchir avant de répondre.
- \* Sur chaque écran, après avoir sélectionné votre réponse, cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de l'écran pour avancer dans le questionnaire.
- \* Si vous quittez le sondage avant d'avoir terminé, vous pourrez y revenir plus tard au moyen de l'adresse URL et vous obtiendrez la page où vous étiez en quittant. Les réponses que vous aurez données jusque-là auront été sauvegardées.
- \* Pour toute question sur le sondage ou encore, si vous avez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec Jérémie Blanc, des Associés de recherche EKOS, à l'adresse [jblanc@ekos.com](mailto:jblanc@ekos.com), ou veuillez communiquer avec les Associés de recherche EKOS à l'adresse [online@ekos.com](mailto:online@ekos.com). Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

### PINTRO

#### *Introduction par téléphone*

Bonjour. Je m'appelle... et je travaille pour les Associés de recherche EKOS. Pourrais-je parler à \_\_\_\_\_?

Nous effectuons un sondage.

Accepteriez-vous qu'on vous pose quelques questions? Toutes vos réponses vont demeurer absolument confidentielles.

Puis-je commencer?

Si on vous demande: Le sondage devrait prendre environ 15 minutes.

## PRIV

Cet appel peut être enregistré pour contrôle de la qualité ou formation.

## QPROV

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous actuellement?

Alberta	1
Colombie-Britannique	2
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	4
Terre-Neuve-et-Labrador	5
Territoires du Nord-Ouest	6
Nouvelle-Écosse	7
Nunavut	8
Ontario	9
Île du Prince Édouard	10
Québec	11
Saskatchewan	12
Yukon	13

## QAGEA

Certaines questions dans le présent sondage s'adressent à des groupes d'âge en particulier. Pour les besoins du sondage, en quelle année êtes-vous né(e)?

<QAGE: [téléphone] (Si 2004 ou plus tard, remercier et mettre fin) >

2004 ou plus tard	98
Année :	77
Pas de réponse	99

## QAGEX

*Si 2003, confirmer si au moins 16 ans*

Avez-vous au moins 16 ans?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

## QAGEY

*Hésitant*

Pourrions-nous vous situer dans l'un des groupes d'âges suivants?

Moins de 13 ans	98
16-18 ans	2
19-24 ans	3
25-34 ans	4
35-44 ans	5
45-54 ans	6
55-64 ans	7
65-74 ans	8
75 ans ou plus	9
Pas de réponse	99

## QCHILD

### *16 ans ou plus*

Dans le sondage, il y a aussi quelques questions qui s'adressent aux parents. Est-ce que vous êtes le parent ou le tuteur légal d'un ou de plusieurs enfants qui habitent actuellement dans votre ménage? Si c'est oui, combien?

Oui (veuillez inscrire le nombre d'enfants) :	1
Non	2
Pas de réponse	9

## QCHILDA [1,5]

### *Parents, QCHILD*

Quels sont les âges des enfants dans votre ménage?

Choisir toutes les réponses pertinentes

Moins de 5 ans	1
6 à 12 ans	2
13 à 15 ans	3
16 à 18 ans	4
19 à 24 ans	5
25 ans ou plus	6
Pas de réponse	9

## ROTQ10

Calcul pour déterminer aléatoirement si le répondant voit les séries de questions Q1A, Q1B ou Q1C.

Q1A	1
Q1B	2
Q1C	3

## PREQ1A

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

## Q1AA

Plus grande préoccupation	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de l'alcool	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q1AB [0,2]

Autres préoccupations	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de l'alcool	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77

Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### PREQ1B

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

#### Q1BA

Plus grande préoccupation	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet du cannabis	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

#### Q1BB [0,2]

Autres préoccupations	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet du cannabis	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### PREQ1C

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

#### Q1CA

Plus grande préoccupation	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

#### Q1CB [0,2]

Autres préoccupations	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## PQ2

Le sondage porte sur la conduite sous l'effet du cannabis (parfois appelé marijuana, mari ou pot) consommé à des fins récréatives. *Autrement dit, la consommation dans le but d'atteindre un état d'euphorie ou de ressentir du plaisir, et non pour traiter une maladie ou apaiser les symptômes associés à une maladie.*

À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants. <Q7\_1: [téléphone]  
Les choix de réponse sont les suivants : fortement en désaccord, plutôt en désaccord, ni d'accord ni en désaccord, plutôt d'accord et tout à fait d'accord.>

## Q2A

La consommation du cannabis nuit à la capacité de conduire un véhicule.

Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5
Ne sait pas / Pas de réponse	99

## Q2B

La consommation d'alcool nuit à la capacité de conduire un véhicule.

Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5
Ne sait pas / Pas de réponse	99

## Q2D

Souvent, les gens ne se rendent **pas** compte qu'ils sont perturbés après avoir consommé du cannabis.

Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5
Ne sait pas / Pas de réponse	99

## PQ3

En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux.

## Q3A

Conduire sous l'effet du cannabis est moins dangereux que conduire sous l'effet de l'alcool.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

## Q3B

Conduire sous l'effet du cannabis est socialement **plus** acceptable que conduire sous l'effet de l'alcool.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

### Q3C

Il est facile et évident de voir si quelqu'un est trop intoxiqué pour conduire.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

### Q3D

Conduire sous l'effet combiné du cannabis et d'alcool est plus dangereux que de conduire sous l'effet du cannabis ou de l'alcool seul.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

### Q3F

Différentes formes de consommation de cannabis (p. ex., fumer, manger, etc.) peuvent avoir différents effets sur la conduite.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

### Q4 [1,5]

Selon ce que vous savez, de quelle(s) manière(s) le cannabis nuit-il à la capacité de conduite?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Cela ne nuit pas du tout à la capacité de conduite.	1
Cela fait de vous un conducteur plus prudent (p. ex., comportement plus précis et décisions plus sages, notamment en ce qui a trait à la vitesse, au respect des distances, à la maîtrise du véhicule).	2
Cela réduit le temps de réaction et la capacité de concentration.	3
Cela fait de vous un pire conducteur (p. ex., comportement moins précis et décisions moins sages, notamment en ce qui a trait à la vitesse, au respect des distances, à la maîtrise du véhicule).	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q5

Depuis la légalisation de la consommation de cannabis récréatif au Canada, pensez-vous que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a baissé, a augmenté ou est demeuré le même?

A baissé considérablement	1
A baissé un peu	2
Est demeuré le même	3
A augmenté un peu	4
A augmenté considérablement	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q6

À quel point êtes-vous préoccupé(e) par les personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis?  
<Q6\_1: [téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout préoccupé(e), pas très préoccupé(e), moyennement préoccupé(e), préoccupé(e) et très préoccupé(e).>

Pas du tout préoccupé(e)	1
Pas très préoccupé(e)	2
Moyennement préoccupé(e)	3
Préoccupé(e)	4
Très préoccupé(e)	5
Ne sait pas/Pas de réponse	98

## Q7

Avez-vous déjà recherché des renseignements sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas/Pas de réponse	98

## Q8 [1,8]

Si vous **parliez avec quelqu'un** pour obtenir des informations sur les effets des drogues sur la capacité de conduire, avec qui pourriez-vous parler?

<Q8\_2: [téléphone] Ne pas lire la liste>

AQAGEA = 1995-2003 or QAGEY = 2,3 or QAGEX = 1

Vos parents	1
Un(e) ami(e)	2
Médecins/professionnels de la santé/infirmière/hôpital/clinique de santé	3
Application de la loi (par exemple, agents de police)	4
Enseignants/conseillers/travailleur social	5
<Q8_1: [AQAGEA = 1995-2003 or QAGEY = 2,3 or QAGEX = 1] Autres membres de la famille [ELSE] Membres de la famille>	6
QCHILD = 1	
Autres parents	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q9 [1,9]

Si vous aviez à rechercher des renseignements **en ligne** sur les effets de la drogue sur la capacité de conduite, où serait-il le plus probable que vous recherchiez des renseignements fiables?

<Q8\_2: [téléphone] Ne pas lire la liste>

En ligne, sur Internet en général	1
Sur un site Web du gouvernement du Canada	2
Sur le site Web d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale	3
Auprès d'une organisation policière (site Web, poste de police, associations de policiers)	4
Auprès de la communauté juridique	5
Auprès de l'industrie du cannabis ou d'une communauté qui y est liée	6
Auprès d'un organisme sans but lucratif, comme Mothers Against Drunk Driving (MADD) Canada	7

Auprès d'une association automobile, comme l'Association canadienne des automobilistes (CAA) ou une école de conduite	8
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q10 [1,8]

S'il y a lieu, quels renseignements aimeriez-vous obtenir sur les risques et effets de la conduite après la consommation d'une drogue?

Choisissez toutes les réponses pertinentes. <Q9\_2: [téléphone] Lisez toutes les catégories et obtenez une réponse affirmative ou négative pour chacune d'elles. >

Effets du cannabis sur la capacité de conduite	1
Comment parler à vos <Q9_1: [AQAGE = 12-24 or QAGEY = 1-3 or QAGEX = 1]parents[ELSE] adolescent(e)s > des drogues	2
La loi ainsi que les sanctions liées à la conduite après la consommation d'une drogue	3
Période avant de pouvoir conduire de façon sécuritaire après avoir consommé de la drogue	4
Façons dont les policiers font des tests de dépistage de drogue	5
Mes droits en tant que conducteur si on m'appréhende	6
Effets du cannabis sous différentes formes de consommation	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Je ne souhaite pas ou je n'ai pas besoin de renseignements	97
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### ROTQ1

Calcul pour déterminer aléatoirement si le répondant voit Q10A ou Q10B

Q10A	1
Q10B	2

### Q10A

À quel point diriez-vous que les renseignements que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? <RQ10: [téléphone] Veuillez répondre sur une échelle de cinq points où 1 est pas du tout, 3 est moyennement et 5 est tout à fait. >

1 Pas du tout	1
2	2
3 Moyennement	3
4	4
5 Tout à fait	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q10B

À quel point diriez-vous que les renseignements canadiennes que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? <RQ10: [téléphone] Veuillez répondre sur une échelle de cinq points où 1 est pas du tout, 3 est moyennement et 5 est tout à fait. >

1 Pas du tout	1
2	2
3 Moyennement	3

4	4
5 Tout à fait	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q11

La section suivante traite de l'utilisation du cannabis. L'utilisation fait allusion au fait de fumer, inhaler, ingérer ou appliquer des produits contenant du cannabis, également appelé marijuana, mari ou pot.

Selon ce que vous savez, est-ce que des gens de votre entourage (p. ex., amis ou famille) ont déjà utilisé du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q12

Avez-vous déjà utilisé du cannabis?

(Rappelez-vous que les résultats du sondage sont totalement confidentiels et ne seront en aucun associé directement aux répondants.)

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

### Q13

*Si utilisé du cannabis, Q12*

Avez-vous utilisé du cannabis au cours des douze derniers mois?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

### Q14

À quel point est-il acceptable que les gens que vous connaissez conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? <Q11\_1: [téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout acceptable, pas très acceptable, moyennement acceptable, acceptable et très acceptable. >

Pas du tout acceptable	1
Pas très acceptable	2
Moyennement acceptable	3
Acceptable	4
Très acceptable	5
Pas de réponse	99

### Q15 [1,3]

Quelle serait votre plus grande préoccupation relativement à la conduite sous l'effet du cannabis, si vous deviez le faire?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q13\_1: [téléphone] Je vais vous lire lentement la liste et dites-le-moi lorsque je mentionne quelque chose qui constitue une grande préoccupation pour vous. >

Me faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait me nuire lors de la recherche d'emplois ou lors de voyages internationaux	2
Avoir un accident	3
Faire du mal à quelqu'un d'autre, le laisser paralysé ou le tuer	5
Jugement de ma famille ou de mon entourage	6
Domage à la propriété	7
Augmentation considérable de ma prime d'assurance	8
Être blessé dans un accident	9
Être paralysé à la suite d'un accident	10
Être tué dans un accident	11
Pas de préoccupations	97
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas/ Pas de réponse	98

### Q16

*Si utilise du cannabis, Q12 et 16 ans ou plus, QAGE*

Avez-vous déjà conduit un véhicule lorsque vous étiez sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

### Q17

Qu'est-ce qui vous a amené à prendre cette décision?

Je ne sentais pas que mes facultés étaient affaiblies	1
Je ne pensais pas me faire prendre par les services policiers	2
Je n'avais pas d'autre moyen de transport	3
Je pensais pouvoir conduire prudemment	4
Je ne devais pas conduire très loin	5
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q18

Selon ce que vous savez, à quel point est-il fréquent que les gens que vous connaissez (p. ex., amis, familles, collègues de travail) conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? <Q10\_1: [téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : très rare, pas très fréquent, moyennement fréquent, fréquent et très fréquent. >

Très rare	1
Pas très fréquent	2
Moyennement fréquent	3
Fréquent	4
Très fréquent	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q19

Avez-vous déjà occupé le siège de passager dans un véhicule où le conducteur était sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q20

À quel point est-il probable que vous acceptiez de monter dans le véhicule d'une personne si vous savez qu'elle est sous l'effet du cannabis? <Q12\_1: [téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout probable, pas très probable, moyennement probable, probable et très probable. >

Pas du tout plus probable	1
Pas très probable	2
Moyennement probable	3
Probable	4
Très probable	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q21 [1,3]

Si vous occupiez le siège de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis, quelles seraient vos préoccupations, s'il y en a?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q13\_1: [téléphone] Je vais vous lire lentement la liste et dites-le-moi lorsque je mentionne quelque chose qui constitue une grande préoccupation pour vous. >

Se faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait nuire lors de la recherche d'emplois ou lors de voyages internationaux	2
Être blessé dans un accident	3
Être paralysé à la suite d'un accident	4
Être tué dans un accident	5
Faire du mal à quelqu'un d'autre, le laisser paralysé ou le tuer	6
Jugement de la famille ou de l'entourage	7
Domage à la propriété	8
Augmentation considérable de la prime d'assurance	9
Pas de préoccupations	10
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q22

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille de **conduire** si vous aviez l'impression qu'il avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise? >

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3

À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q23

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille **d'accepter de monter dans la voiture** d'un conducteur si vous aviez l'impression que celui-ci avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise? >

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3
À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q24

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait de le signaler à la police si vous saviez que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise? >

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3
À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q25

#### *Moins de 25 ans seulement*

Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec vos parents ou votre tuteur?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

### Q26

#### *Parents d'enfants de 13 à 24 ans*

Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà consommé du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q27

### *Parents d'enfants de 16 à 24 ans*

Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà conduit un véhicule sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q28

### *Parents d'enfants de 13 à 24 ans*

Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

## Q29

### *Parents d'enfants de 16 à 24 ans*

Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec votre fils ou votre fille?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

## Q30 [1,6]

### *Parents d'enfants de 16 à 24 ans et a discuté le cannabis, Q29*

De quoi avez-vous parlé?

<Q8\_2: [téléphone]Ne pas lire la liste>

[téléphone]

Des effets sur la capacité de conduite 1

[téléphone]

Des conséquences juridiques 2

[téléphone]

De ne pas accepter de monter à bord du véhicule d'un ami qui est sous l'effet du cannabis 3

[téléphone]

De la pression de l'entourage ou des situations où il vaut mieux ne pas conduire ou accepter de monter à bord d'un véhicule 4

[téléphone]

Des solutions de rechange pour éviter ces situations 5

<RQ30: [téléphone] Autre (veuillez préciser) : [ELSE] Veuillez préciser :> 77

Pas de réponse 99

## Q31

Selon ce que vous savez, est-il actuellement légal au Canada de conduire sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2

Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q33

Selon ce que vous savez, combien de temps faut-il attendre après avoir consommé du cannabis pour pouvoir conduire un véhicule en toute sécurité?

<PQ16\_1: [téléphone] (Donner des pistes de réponse s'il le faut)>

Immédiatement	1
Moins d'une heure	2
Entre une et deux heures	3
Entre deux et trois heures	4
Au moins trois heures	5
Après une nuit de sommeil	6
Aussitôt que la personne sent que les effets se sont dissipés	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q34

Selon ce que vous savez, la police est-elle capable de dépister si les conducteurs qu'elle appréhende sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q35

Est-ce que les sanctions pour conduite avec facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis sont moins sévères, aussi sévères ou plus sévères que celle liées à la consommation d'alcool?

Moins sévères que lors de la consommation d'alcool	1
Aussi sévères que lors de la consommation d'alcool	2
Plus sévères que lors de la consommation d'alcool	3
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q36A

Actuellement, toute conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue entraîne une amende de 1 000 dollars et la perte du permis pendant douze mois. Cela peut aussi entraîner une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois ainsi qu'un dossier criminel permanent. Lorsqu'un accident entraîne une blessure ou cause la mort, la sentence peut être de dix ans de prison.

Dans quelle mesure étiez-vous conscient des conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue avant aujourd'hui?

Pas du tout conscient	1
Pas très conscient	2
Assez conscient	3
Conscient	4

Tout à fait conscient	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q36

Croyez-vous que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q13B

Les questions suivantes traitent de façon plus générale du marché du cannabis. N'oubliez pas que les résultats du sondage sont entièrement confidentiels.

Vous avez indiqué plus tôt que vous avez consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois. De qui avez-vous habituellement acheté ou reçu le cannabis?

J'ai cultivé mon propre cannabis	1
Il a été spécialement cultivé pour moi	2
D'un magasin légal	3
D'une source légale en ligne (producteur autorisé de Santé Canada, détaillant réglementé à l'échelle provinciale)	4
D'un magasin illégal	5
D'une source illégale en ligne	6
Il a été partagé dans un groupe d'amis	7
D'un(e) membre de ma famille	8
D'un(e) ami(e)	9
D'une connaissance	10
D'un vendeur (illégal)	11
Autre réponse (préciser)	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse / Je préfère ne pas répondre	99

### Q13C

Quel facteur vous influence **le plus** concernant la façon dont vous obtenez votre cannabis?

Le prix	1
La sécurité par rapport à la qualité ou à l'approvisionnement	2
La commodité (p. ex., heures d'ouverture, livraison)	3
La proximité du magasin	4
La disponibilité d'un type de produit précis (p. ex., comestibles)	5
L'accès à une variété particulière	6
La possibilité d'acheter auprès d'une source légale	7
L'anonymat, la confidentialité	8
Autre raison (préciser)	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### Q39

Actuellement, une personne peut être passible d'amendes ou de peines de prison pour avoir enfreint les lois canadiennes sur le cannabis. Dans quelle mesure diriez-vous que vous connaissez les lois sur le cannabis et les conséquences juridiques de la violation des lois sur le cannabis?

Je ne les connais pas du tout	1
Je ne les connais pas très bien	2
Je les connais un peu	3
Je les connais	4
Je les connais très bien	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

### DEMIN

Les dernières questions ne servent qu'à des fins statistiques. Nous vous rappelons que toutes vos réponses demeurent totalement confidentielles.

#### D1

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez complété jusqu'à maintenant?

Huitième année/secondaire 2 ou moins	1
Études secondaire partielles	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Certificat d'apprenti(e) inscrit(e) ou autre certificat ou diplôme de métier	4
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire	5
Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un baccalauréat	6
Baccalauréat	7
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	8
Pas de réponse	99

#### D2

##### *Si 18 ans ou plus*

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre revenu de ménage total, c.-à-d. le revenu total de l'ensemble des personnes qui font partie de votre foyer, avant l'impôt?

Moins de 20 000 \$	1
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	2
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	3
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	4
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	5
100 000 \$ à moins de 120 000 \$	6
120 000 \$ à moins de 150 000 \$	7
150 000 \$ ou plus	8
Pas de réponse	99

#### D3

Êtes-vous né(e) au Canada?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	9

#### **D4 [1,3]**

Quelle est la langue que vous parlez le plus souvent à la maison?

(choisir toutes les réponses pertinentes)

Anglais	1
Français	2
Autre (veuillez préciser)	77
Pas de réponse	99

#### **D5**

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser :	1
Pas de réponse	9

#### **QGENDR**

<[téléphone] NE PAS POSER LA QUESTION — L'ENQUÊTEUR DOIT INSCRIRE LA RÉPONSE [ELSE] Êtes-vous...>

un homme	1
une femme	2
Autre, veuillez préciser :	3
Pas de réponse	9

#### **THNK**

Voilà toutes les questions que nous avons à vous poser. Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre sondage. Nous vous en sommes très reconnaissants. Vos réponses ont été enregistrées et vous pouvez maintenant fermer la fenêtre de votre navigateur.

#### **THNK2**

##### ***Screened-out***

Nous regrettons, mais vos réponses indiquent que vous n'êtes pas admissible au sondage. Merci de nous avoir accordé de votre temps!